

Séance du 17 juin 2025 à 19 heures

SÉANCE ORDINAIRE

Présidence : Monsieur Thomas BERTOSSA, Conseiller municipal

- | | | |
|----|--|----------|
| 1) | Modification de l'ordre du jour | p. 23795 |
| 2) | Approbation de l'ordre du jour | p. 23796 |
| 3) | Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mai 2025 | p. 23796 |
| 4) | Communications du Bureau du Conseil municipal | p. 23797 |
| 5) | Communications du Conseil administratif | p. 23798 |
| 6) | Questions sur les points 3 et 4 | p. 23801 |
| 7) | Assermentations de Mesdames Shefake RAMADANI et
Philippine SCHMIDT-MESSINA et Monsieur Pascal RAVESSOUD,
suppléant | p. 23803 |
| 8) | Election des délégué-e-s au Conseil de la Fondation pour l'enfance
de la Ville d'Onex (FEVO) | p. 23805 |
| 9) | Election d'un-e délégué-e du parti du Centre au Comité de
pilotage du contrat de quartier Onex cité (COPIL) | p. 23806 |

PROJETS DE DÉLIBÉRATION

- | | | |
|-----|---|----------|
| 10) | Placette des Fougères (angle Bois-de-la-Chapelle et Gros-Chêne
Perméabilisation et végétalisation - Crédit de réalisation de
Fr. 278'000.00 (projet de délibération 2458) | p. 23807 |
| 11) | Cession gratuite à la Ville d'Onex de la parcelle N° 1411 et
crédit budgétaire supplémentaire de Fr. 20'000.00
(projet de délibération 2459) | p. 23812 |
| 12) | Fondation immobilière de la Ville d'Onex – Approbation des comptes
et du rapport de gestion 2024 (projet de délibération 2460) | p. 23816 |

PROJETS DE MOTION

- | | | |
|-----|--|----------|
| 13) | Réponse du Conseil administratif à la motion 418 du 18 juin 2024
« Lutte contre l'illettrisme électronique » | p. 23820 |
| 14) | Réponse du Conseil administratif à la motion 421 du 15 octobre 2024
« Projet de pumptrack à Onex : une infrastructure sportive
moderne et accessible » | p. 23826 |
| 15) | Réponse du Conseil administratif à la motion 429 du 28 janvier 2025
« Un site internet ergonomique à Onex, Ville de progrès » | p. 23829 |
| 16) | Réponse du Conseil administratif à la motion 437 du 8 avril 2025
« Pour des équipements sportifs inclusifs » | p. 23835 |

PROJETS DE RÉSOLUTION

- | | | |
|-----|---|----------|
| 17) | Continuons à préserver le parc des Evaux pour les habitantes et habitants
(projet de résolution 270) | p. 23837 |
| 18) | Centre intercommunal de voirie – Approbation des comptes 2024
(projet de résolution 269) | p. 23839 |

AUTRES PROPOSITIONS

- | | | |
|-----|--|----------|
| 19) | ACG - Décision de l'AG du 21 mai 2025 concernant l'attribution,
par le Fonds intercommunal, d'une participation financière de
Fr. 70'000 pour le projet « Rendez-vous citoyens » en 2026 | p. 23843 |
| 20) | Propositions individuelles et questions | p. 23844 |

Le Président
Thomas BERTOSSA

Présent-e-s : Mesdames BEAUSOLEIL, BOUHET, BRUNEL, GIROUD, GLORIOSO, GOY, ISABELLA VALENZI, MJAKI, SCHMIDT-MESSINA, VALLEE, A. VESELI, conseillères municipales

Messieurs, L. ABBE-DECARROUX, AMBORD, BERTOSSA, CATTANI, FONTAINE, GAUTHIER, IBRAIMI, JEBBARI, JOLOU, S. PASQUIER, PASCHE, PRAT, ROSIER, SANTARELLI, SUCHET, STUTZ, ZBINDEN conseillers municipaux

Madame GOY, conseillère municipale suppléante

Messieurs PRAT, RAVESSOUD, conseillers municipaux suppléants

Excusé-e-s : Messieurs Emile ABBE-DECARROUX, CUENOUD, FUSCO, ISCHER et VESELI, conseillers municipaux

Assistent à la séance : Madame Anne KLEINER, Maire, Madame Maryam YUNUS EBENER, conseillère administrative et Monsieur Jean-Pierre PASQUIER, conseiller administratif

* * *

Le Président (S) : Bonsoir à toutes et à tous chers collègues. Bienvenue pour cette séance, la 1^{ère} séance officielle du Conseil municipal de la législature. Vous trouverez, devant vos micros, un badge nominatif qui vous est attribué. Veuillez insérer ce badge, dans l'ouverture prévue à cet effet sur l'arrière du micro, à chaque début de séance.

Veuillez également retirer votre carte si vous partez en cours de séance et annoncer votre départ au Bureau.

J'aimerais attirer votre attention sur le fait qu'il ne faut pas retirer ces badges en fin de séance. En effet, ces badges ne doivent pas quitter cette salle.

Mesdames et Messieurs, j'ouvre cette séance du Conseil municipal. Nous avons été régulièrement convoqués, nous pouvons donc valablement délibérer.

Je salue la présence de Madame Anne KLEINER, Maire, de Madame Maryam YUNUS EBENER, Conseillère administrative et de Monsieur Jean-Pierre PASQUIER, Conseiller administratif. Je salue également Madame Nathalie GAREY, Secrétaire générale et Monsieur Gérald RÜEGSEGGGER, Secrétaire général adjoint.

Enfin, permettez-moi de saluer les membres suppléants du Conseil municipal ainsi que le public présent ce soir.

Le Conseil municipal compte 31 membres élus pour la séance de ce jour. Sont excusés Monsieur Emile ABBE-DECARROUX, Monsieur Philippe CUENOUD, Monsieur Gérard FUSCO, Monsieur Matthieu ISCHER et Monsieur Mursel VESELI.

Cela me donne l'occasion de vous préciser qu'à compter du 1^{er} juin, les conseillères et conseillers municipaux peuvent être remplacés par un ou une suppléante assermentée. L'article 28 de notre règlement prévoit que tous les membres du Conseil municipal titulaire sont priés d'assister aux séances, toutefois s'il y a un empêchement, vous devez prévenir le secrétaire général et la présidence et indiquer quel suppléant remplacera le conseiller municipal.

Je précise ça parce que pour cette séance, nous avons... le secrétariat général a été prévenu d'absence dont je n'ai pas été prévenu.

Ce soir les suppléants annoncés sont donc Madame Véronique GOY remplaçante de Monsieur Matthieu ISCHER, Monsieur Sergio PRAT en remplacement de Monsieur Philippe CUENOUD, Monsieur Pascal RAVESSOUD en remplacement de Monsieur Gérard FUSCO.

1) Modification de l'ordre du jour

Le Président (S) : Avant de procéder à l'approbation, je souhaite vous soumettre trois points. Le premier sur demande du groupe MCG, nous avons pris acte de la renonciation de Monsieur NIETO à la fonction de membre suppléant du Conseil municipal pour le groupe MCG, ce qui implique donc sur votre ordre du jour, une modification du point 6 puisque Monsieur NIETO ne prêtera pas serment aujourd'hui.

Dans le même ordre d'idée, suite à la renonciation de Monsieur Ilir ISMAILI à son élection en tant que Conseiller municipal, le service des votations nous a communiqué l'acception de Madame Philippine SCHMIDT-MESSINA à exercer son mandat de conseillère municipale pour le groupe Socialiste.

Conformément à l'article 4 de notre règlement, Madame Philippine SCHMIDT-MESSINA doit donc prêter serment à nouveau comme titulaire en conséquence en plus de la modification au point 6 concernant Monsieur NIETO, je vous propose d'ajouter l'assermentation de Madame SCHMIDT-MESSINA. Je précise à cet égard que Monsieur CATTANI a été autorisé par ma personne à prendre des photos durant la séance.

Par ailleurs, un projet de résolution, comme vous le voyez sur vos bureaux, a été déposé en début de séance. Il vous est donc proposé en l'application de notre article 43 de notre règlement, d'attribuer exceptionnellement en ajoutant ce point à l'ordre du jour. J'invite donc la personne ayant déposé cette requête, donc j'invite Madame Cora BEAUSOLEIL qui a déposé cette motion à l'origine à la présenter. Madame la Conseillère municipale, vous avez la parole.

Mme. BEAUSOLEIL (Ve) : Merci Monsieur le Président. Étant donné les récents événements comme on le sait tous, le tribunal administratif de première instance a rejeté le recours des communes d'Onex, Bernex et des associations qui s'opposaient à l'implantation de l'académie du Servette FC aux Évaux.

Tous les groupes de ce Conseil municipal ont souhaité déposer ce texte en urgence vu la nécessité que nous prenions ensemble position sur ce recours et de manière générale sur cette potentielle venue. Raison pour laquelle, on a demandé une modification de l'ordre du jour. Merci beaucoup.

Le Président (S) : Merci Madame la conseillère municipale. Donc nous allons passer... je vais donc demander un vote. Celles et ceux qui acceptent d'ajouter ce projet de résolution intitulé "continuons à préserver le parc des Évaux pour les habitantes et les habitants" à notre ordre du jour, sont priés de se manifester... alors c'est marqué en levant la main, mais on m'a demandé de passer par un vote électronique à chaque fois pour décompter les voix.

Donc nous allons passer à la procédure de vote. Je demande donc à celles et ceux qui acceptent, d'appuyer sur le bouton +, celles et ceux qui refusent, le -, celles et ceux qui s'abstiennent, le O. Le vote est lancé.

Le scrutin est clos. À l'unanimité de vos 26 voix, vous acceptez l'ajout à l'ordre du jour de cette résolution qui deviendra donc le point 17 de notre ordre du jour et que nous traiterons après la résolution 269 relative au centre intercommunal de voirie.

La modification de l'ordre du jour a été approuvée à l'unanimité des présents (26 votants)

2) Approbation de l'ordre du jour

Le Président (S) : Compte tenu des modifications apportées à l'ordre du jour, j'en fais donc la synthèse, c'est-à-dire la suppression de Monsieur NIETO et son assermentation, l'ajout de Madame Philippine SCHMIDT-MESSINA et de son assermentation ainsi que la modification que vous venez d'accepter.

Le point 6 est donc modifié comme suit, par l'adjonction de Madame SCHMIDT-MESSINA et le retrait de Monsieur NIETO. Et le projet de résolution est porté au point 17.

Celles et ceux qui approuvent cet ordre du jour modifié, appuieront sur le +. Celles et ceux qui refusent, le -. Celles et ceux qui s'abstiennent, le O. Nous pouvons lancer le vote.

Le scrutin est clos. À l'unanimité de vos 27 voix. L'ordre du jour est donc accepté.

L'ordre du jour modifié est approuvé à l'unanimité des présents (27 votants)

3) Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mai 2025

Le Président (S) : Ce procès-verbal appelle-t-il des commentaires de votre part ? Ça ne semble pas être le cas, je vous propose donc de le considérer comme approuvé.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents (26 votants)

4) Communications du Bureau du Conseil municipal

Le Président (S) : Permettez-moi de vous adresser quelques mots au nom du Bureau du Conseil municipal. Je tiens à vous remercier de nous avoir fait confiance pour cette première année de législature. Et à titre plus personnel, je vous remercie pour mon élection à la présidence de notre conseil.

Nous avons reçu une lettre adressée au Conseil municipal relative à la saison 2025 des spectacles onésiens. Je vais vous en faire lecture.

« Programme de la 38^{ème} saison des Spectacles Onésiens

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,
Chère Madame, Cher Monsieur,*

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir le programme 2025-2026 des Spectacles Onésiens.

Pour cette saison, vous avez droit à 6 invitations (maximum 2 par spectacle) dans la limite des places disponibles. Vous pourrez réserver vos places dès le mardi 10 juin par email à billetteriespectacles@onex.ch.

Dans l'attente de vous revoir prochainement, nous vous adressons, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, chère Madame, cher Monsieur, nos plus cordiales salutations.

Jérémy Decroux

Responsable du Service culture »

J'imagine que Madame KLEINER reviendra dessus tout à l'heure concernant les spectacles onésiens, mais donc vous pouvez donc en tant que conseillères et conseillers municipaux avoir accès à des places offertes pour les spectacles onésiens. Il vous faut donc envoyer un email. Vous en avez le droit à 6 pour cette année... 6 fois deux places... non 6 au total et deux par spectacles maximum.

Nous avons également reçu une pétition relative à la création d'un réfectoire et d'un espace parascolaire au sein de l'école des Racettes. Cette pétition nous étant parvenue après le délai de dépôt des textes pour cette séance, nous la traiterons pour la séance de septembre, le 9 septembre.

Vous trouverez également normalement joint à la convocation sur CMNet la liste des objets en suspens. Mais le secrétariat général m'a informé tout à l'heure que ça pouvait ne pas être le cas. Elle vous sera donc communiquée dans les plus brefs délais après notre séance.

5) Communications du Conseil administratif

Le Président (S) : Je leur laisse donc la parole s'il l'a demande. Madame KLEINER, vous avez la parole.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. 4 communications. Tout d'abord, concernant la mise à disposition de la population de l'application mobile sur laquelle vous trouvez toutes les informations concernant les activités de la Ville d'Onex. Cette application est désormais disponible pour toutes et tous sur l'app store ou sur google play.

Je vous invite à la télécharger. Je vous invite à la tester. Une application telle que celle-ci, c'est fait pour vivre, pour être corrigée. Alors n'hésitez pas à communiquer vos sensations, vos corrections sur communication@onex.ch si vous avez des commentaires à propos de son utilisation.

Cette application elle a pu être réalisée suite au vote d'une délibération en mars 2020, ça fait déjà un petit moment. Une délibération de Fr. 120'000.00 qui ont permis de refaire le site des spectacles onésiens, refaire intégralement le site de la Ville d'Onex, le rendre ce qu'on appelle responsive c'est-à-dire lisible sur un smartphone, et d'y mettre des informations nouvelles concernant le Conseil municipal et enfin de réaliser cette application.

Il y a une seule surface de travail pour l'application et le site, donc on ne dédouble pas le travail des services. Ils ont trouvé quelque chose d'assez ingénieux pour mettre à jour les informations à l'attention de la population.

Donc ce crédit que vous avez voté ou qui a été voté par non pas l'ancienne mais la législature encore d'avant en 2020 de Fr. 120'000.00 est maintenant clos. Il y a un léger dépassement de près de 3% qui représente Fr. 3'519.00 lié à des aspects imprévus à traiter.

Je voulais aussi aborder la question des animations culturelles durant l'été. Vous allez ou vous avez déjà trouvé dans votre boîte aux lettres un dépliant annonçant tout le programme de l'été, soit sur la place du 150^{ème}, soit encore quelques animations aux Évaux, soit à l'intérieur à la salle du Manège, ou encore le 1^{er} août.

Donc l'animation culturelle ne s'arrête pas parce que les spectacles onésiens sont en congé. Non, ça continue à l'extérieur. Et je vous invite à regarder ce programme et puis à aller découvrir les propositions.

C'est toujours intéressant en tant que conseiller municipal ou conseillère municipale de voir ce qu'il se passe, de voir ce qui est proposé et de remonter vos commentaires lorsque vous trouvez ça bien ou au contraire, vous trouvez ça pas tout à fait adapté à notre population.

Je pense notamment aussi au cinéma plein air. Il y aura deux soirées de cinéma plein air sur la place du 150^{ème}. Il y a toujours quelques commentaires par rapport au bruit, mais généralement la population apprécie bien cette prestation qui est délivrée depuis trois ans, c'est la troisième année maintenant.

Enfin, vous avez trouvé sur votre table le programme des spectacles onésiens. Je vous invite à vous manifester assez rapidement. Je sais par exemple que GuiHome prévu le 30 avril 2026 est déjà quasiment complet. On a essayé de vous réserver quelques places de façon à ce que vous ayez le temps de regarder ces spectacles.

Humour, musique, théâtre, ce sont des artistes qui ne sont pas en haut de leur notoriété, mais notre équipe des spectacles onésiens a une approche et une sensibilité très fine à la culture et ils arrivent souvent à inviter des artistes qui sont primés juste après que le contrat a eu pu être signé.

Donc c'est bien la démonstration que les spectacles qui vous sont proposés ou qui sont proposés à notre population sont de grandes qualités pour un prix que je pense être acceptable. Les prix maximaux c'est Fr. 45.00 par billet, mais il y a des spectacles moins chers que cela.

Donc je vous invite à regarder le programme. Je vous fais volontiers quelques conseils. Il y a aussi une vidéo sur le site internet qui présente quelques spectacles en raccourcis pour vous donner une idée, un avant-goût de ce qui pourrait vous plaire.

Et puis si vraiment quelqu'un voulait absolument assister à un spectacle et qu'il dépassait son quota et bien n'hésitez pas à en parler au service culture ou à m'en parler. On peut toujours faire une exception. Merci Monsieur le Président. Merci de votre attention.

Mme YUNUS EBENER : Merci Monsieur le Président. Bonsoir à toutes et à tous. Bienvenue pour cette nouvelle législature, c'est la première fois que l'on siège ensemble après évidemment la cérémonie d'assermentation.

Voilà je vais vous parler de cérémonies encore une fois. Il y a eu la cérémonie d'ouverture pour Vous « F »êtes Onex le 13 juin. Et puis cette fête dure à peu près 10 jours, donc jusqu'au 21 juin. Et évidemment l'objectif c'est finalement de fêter les associations, de fêter nos artistes. Il y a une très jolie ambiance devant la salle onésienne.

Voilà et le parking a été transformé en un lieu de rencontre, de convivialité où il y a de très jolis spectacles. Donc je vous encourage à venir. Et j'en profite pour remercier le service action citoyenne et d'autres services et secteurs qui agissent aussi sur le terrain.

Et toujours dans le cadre de cette fête Vous « F »êtes Onex, et bien ce jeudi 19, il y a la cérémonie de remise des attestations aux élèves des cours de français de l'université ouvrière de Genève. Et en fait, ces attestations sont remises aux élèves qui ont suivi les cours de français pour une meilleure intégration.

Et en fait, c'est justement aussi un moment pour vous de les rencontrer. Ils sont toujours très honorés de rencontrer et de passer un moment convivial avec les autorités de la Ville d'Onex. Donc voilà je vous encourage à venir. Ils se sentent valoriser dans leur effort d'apprentissage.

Et puis je finirais avec une dernière annonce, celle de la fête des écoles le vendredi 27. Donc je vous rappelle le rendez-vous c'est à la hauteur de l'école du Bosson. Le cortège commence à 19 heures, et puis l'encolonnement se fait de manière protocolaire. Et bien entendu que votre présence est fortement appréciée. Donc voilà vous pouvez mettre votre tenue du dimanche pour défiler à travers notre commune.

Et puis après, on arrive au parc et puis lorsque l'on est au parc, et bien on monte sur une estrade prévue pour cela. Et puis là, depuis l'estrade et bien on voit défiler les costumes des écoles. Et puis c'est vraiment très sympa et tout ça dans un cadre musical avec la fanfare qui joue quelques morceaux. À 19h45 est prévu un apéritif suivi du repas sous la tente des autorités comme on l'appelle.

Et voilà une dernière annonce c'est que les petits déjeuners à la place du 150^{ème} ont commencé aujourd'hui. Petits-déjeuners qui sont ouverts à toutes et à tous jusqu'à environ mi-septembre. Voilà, merci.

M. PASQUIER : Merci Monsieur le Président. Bonsoir mesdames et messieurs. Une information, le Conseil administratif a débloqué une aide d'urgence d'un montant de Fr. 10'000.00 concernant la catastrophe qui s'est déroulée, vous l'avez tous vu, à Blatten.

Deuxième point concernant les Évaux, le projet de l'académie du Servette aux Évaux. Alors effectivement je vois qu'il y a un point qui sera à l'ordre du jour, mais je vous donne quand même quelques éléments pour vous dire la situation.

Le Conseil administratif a été informé qu'effectivement le tribunal administratif de première instance, le TAPI, a donné sa décision le 27 mai. Dès cet instant, nous avons 30 jours, jusqu'au 27 juin, pour faire éventuellement un recours à la chambre administrative.

Dans l'historique si vous vous souvenez, pour celles et ceux qui étaient là, le Conseil municipal avait débloqué un montant de Fr. 25'000.00 puis un crédit complémentaire pour mener des actions en justice et puis faire un premier recours. Nous avons gagné ce recours. La chambre administrative a été saisie par le Conseil d'État pour dire qu'effectivement cette première décision du TAPI était contestée.

Donc la chambre administrative a renvoyé le dossier au tribunal administratif de première instance pour dire qu'effectivement ils avaient travaillé uniquement sur un axe qui était la mobilité mais pas sur le reste des griefs.

À la suite de ça, le tribunal administratif de première instance, le TAPI a établi un document très fouillé, de plus de 88 pages. Je ne sais pas si vous avez l'occasion de le lire. Il est public puisqu'il se trouve effectivement dans les documents du ministère public. Vous pouvez parcourir ces 88 pages.

Ce que dit le recours. Il y avait cinq recours qui ont été rejetés. Ça concerne deux autorisations de construire qui ont été délivrées par l'État pour la construction d'un pavillon provisoire en bois et l'aménagement, la rénovation de 4 terrains de football.

Donc aujourd'hui nous sommes, le Conseil administratif est en train de consulter. Nous avons déjà consulté nos avocats qui sont en train de travailler sur l'élaboration d'un recours. Nous allons également recevoir les associations recourantes. Il y a une rencontre qui devrait être planifiée avec le conseiller d'État en charge des sports, Monsieur Thierry APOTHELOZ.

Faut savoir que jusqu'à présent sur cette phase de plaid juridiques, la Ville d'Onex a dépensé environ Fr. 130'000.00 et à cette occasion, nous reviendrons certainement d'ici le mois de septembre pour un crédit supplémentaire, si effectivement nous poursuivons le recours.

Une information qui peut aussi vous intéresser. Vous savez que nous avons fait un changement, un certain nombre de changements de dicastères par rapport à la précédente législature. En ce qui concerne le Conseil de Fondation des Évaux, le Conseil de Fondation des Évaux s'est réuni pas plus tard qu'aujourd'hui et il m'a désigné comme président du Conseil de Fondation pour la législature.

Ça me donnera l'occasion à la rentrée de planifier une commission des sports, d'urbanisme et d'aménagement du territoire telle manière à vous donner, en particulier pour celles et ceux qui siègent pour la première fois, un aperçu, un éclairage sur les Évaux, les prestations qui sont délivrées au centre sportif et parc des Évaux, et puis peut-être également un point de situation sur les démarches juridiques. Voilà, j'en ai terminé Monsieur le Président.

6) Questions sur les points 3 et 4

Le Président (S) : Y a-t-il des questions ? Madame GIROUD, vous avez la parole.

Mme GIROUD (S) : Merci Monsieur le Président. En fait, j'ai une question concernant la... enfin c'est différentes questions concernant la fête des écoles. J'avais déjà fait cette remarque l'année dernière après la dernière fête des écoles, donc à savoir déjà par rapport au raccourcissement du cortège.

Et je voudrais savoir si, alors oui on m'avait répondu que les enseignants avaient été contactés, mais est-ce que les parents ont donné leur avis ? Ou on continue juste avec quelques personnes qui donnent leur avis puis qui disent que c'est mieux ainsi ? Donc en fait les principaux concernés, les parents, et finalement on les entend très peu.

Ensuite, il y avait aussi une remarque qui je me demande si ça a été rectifié ou pas, c'est concernant l'accueil des parents à 19h30 et surtout l'encloisonnement qu'il y a vers la route à côté Gustave-Rochette où ça avait créé des conflits avec les voitures.

Et puis surtout qu'une fois qu'il y a les premiers qui sont vers les barrières, et bien il y a les autres derrière qui s'entassent. Donc on ne peut plus sortir même si on... enfin on se retrouve coincé entre les barrières et les gens. Donc est-ce que ça, ça a été prévu une amélioration par rapport à ce point-là ?

Et puis, dernier point, c'est des chaleurs. Donc ils ont prévu... il a été prévu un pic de chaleur, des températures allant jusqu'à 35 degrés. C'est plutôt chaud on va dire. Donc est-ce qu'il y a quelque chose de prévu pour justement par rapport à l'attente des parents. Donc il n'y a pas uniquement des parents, mais il y a aussi des grands-parents. Est-ce qu'il y a quelque chose de prévu pour éviter qu'ils étouffent sous la chaleur ?

Et vis-à-vis des enfants, est-ce qu'il y a quelque chose de prévu pour faire en sorte que ça se passe un peu mieux par rapport aux hautes températures ? Voilà, merci.

M. AMBORD (MCG) : Merci Monsieur le Président. C'est plus une remarque qu'une question. Ça fait deux semaines que j'utilise l'application Onex. Je remercie qu'elle existe parce qu'elle est très bien.

Il y a juste, il n'y a pas de moteur de recherche qui permet de rechercher spécifiquement quelque chose. Il faut naviguer tout le temps à l'intérieur. Je trouve un peu dommage qu'il n'y ait pas de moteur de recherche. Je crois que c'est une des seules applications où il n'y a pas de moteur de recherche. Donc je pense que c'est important qu'il y en ait un.

Le bouton alentours, on peut sélectionner dans les filtres plusieurs sécurités, santé, mobilité, et quand on les affiche, quand on les active et qu'ils s'affichent autour de nous dans la carte, ils sont tous de la même couleur. Je pense que ça serait intéressant que les filtres quand ils s'affichent sur la carte ils soient de la même couleur que les différents filtres et catégories qu'il y a. Merci Monsieur le Président.

M. GAUTHIER (S) : Merci Monsieur le Président. Moi, j'avais une question qui concerne les Évaux. Je remercie Monsieur PASQUIER pour le point de situation. Maintenant, moi j'aurais aimé savoir qu'elle était la position du Conseil administratif par rapport à l'état actuel de la situation ?

Notamment suite à la récente décision de justice qui a été rendue le 27 mai à la suite de laquelle notamment j'ai entendu Monsieur PASQUIER sur Léman Bleu affirmer que les choses avaient assez traîné. Et donc ça a brouillé si vous voulez ma compréhension de la position actuelle du Conseil administratif parce que j'en étais resté au stade de l'opposition à la venue de Servette aux Évaux, et donc j'aurais aimé savoir quelle était cette position du Conseil administratif aujourd'hui ? Merci.

Mme YUNUS EBENER : Merci Monsieur le Président. Alors moi je vais répondre à Madame GIROUD concernant la fête des écoles. Donc les principaux concernés, vous dites que ce sont les parents, moi j'ai envie de vous dire que les principaux concernés ce sont plutôt les enfants.

Et puis les personnes qui s'occupent de ces enfants durant la journée à l'école, ce sont les enseignants. Et si nous avons pris cette décision, il me semble l'année passée, si ma mémoire est bonne, c'est suite à l'intervention des enseignants et des enseignantes qui depuis plusieurs années nous disent à quel point c'est difficile pour les plus petits de marcher aussi longtemps.

Et après quand vous évoquez les pics de chaleur, et bien en effet, plus c'est long, plus les gens auront chaud. Donc si on atteint des 35 degrés, comme vous l'évoquez, et bien ce n'est pas plus mal que finalement le parcours soit un peu plus court.

Mais je veux bien rediscuter du sujet avec le service social, santé, enfance et voir si vraiment parce qu'il a quelque chose à faire ou est-ce qu'on revient sur cette décision. Parce qu'en effet vous avez été plusieurs à l'évoquer. Voilà ça c'est un peu la réponse des professionnels.

Et puis concernant la sécurité, je laisserais Monsieur PASQUIER répondre sur le sujet. Et qu'est-ce qu'on met en place pour les enfants s'il y a des pics de chaleur ? Bien entendu qu'on va en discuter avec le service, avec les enseignants pour voir ce qu'il y a de prévu à ce sujet.

Et puis pendant que j'ai la parole, j'en profite concernant l'intervention de Monsieur AMBORD. Peut-être que c'est plus facile si on vous répond plutôt à la fin du Conseil municipal lors des questions des CM. Voilà merci.

M. PASQUIER : Merci Monsieur le Président. Concernant les promotions, en ce qui concerne la sécurité, je l'avais dit lorsque Madame GIROUD m'avait interpellé lors d'une précédente séance du Conseil municipal. C'est effectivement pour des questions de sécurité qu'on a raccourci le parcours, aussi par rapport aux enfants de petit âge en fait.

Et puis, après discussion avec le corps enseignant, on est arrivé à cette solution-là. C'est vrai qu'il y a de la difficulté aux horaires, que vous connaissez, de traverser, d'interrompre la route de Chancy, en particulier à cause du tram et puis de la circulation.

Et la situation ne va pas s'améliorer puisque pour l'avenir on attend une meilleure fréquentation, une meilleure cadence pour les trams, donc ça sera aussi assez compliqué. Donc pour l'instant, on reste sur cette solution-là.

Et puis on a effectivement, il y avait un mélange qui était quasiment ingérable quand on rentrait dans le vieux village entre le cortège, les enfants, les enseignants et les parents. Ça pose vraiment des problèmes de sécurité parce que le corps enseignant est responsable des enfants et ils n'aimeraient pas qu'un enfant disparaisse à ce moment-là avec une personne malintentionnée.

Donc on a dans l'endroit critique pour la traversée du village, on a effectivement décidé de ne pas laisser les parents. Les parents font le tour. Alors il y a un petit moment de désagrément, mais ensuite après ils peuvent aller récupérer leurs enfants.

Pour répondre à Monsieur GAUTHIER concernant les Évaux, le Conseil administratif est en train de rassembler le maximum d'information, de renseignement. Je l'ai dit. Nous avons jusqu'au 27, donc il reste un peu moins d'une dizaine de jour pour entendre les différents acteurs sur ce dossier. Et puis nous prendrons la décision à ce moment-là.

Quand vous évoquez une interview sur Léman Bleu que j'ai donné, quand je dis que ça a assez duré, vous pouvez l'entendre dans les deux sens. Oui ça a assez duré parce qu'on ne va pas trainer encore des années sur ce dossier, ça coûte de l'argent à la commune.

Je vous renverrai à une motion qui a été déposée au Grand Conseil qui est maintenant dans les mains du Conseil d'État pour étudier les différentes possibilités pour installer l'académie du Servette. Il y a des solutions du côté de Versoix à la Bécassière, il y a des solutions du côté de Vernier à la Grotte aux Loups. Il y a une solution aussi qui a bien avancé du côté de Chêne-Bourg.

Donc c'est important de garder le dialogue, la discussion et la négociation avec le Conseil d'État pour trouver rapidement une solution et puis arrêter de polluer nos séances et puis de crispier la population sur un sujet, je vous l'accorde, qui est sensible.

7) Assermentations de Madame Philippine SCHMIDT-MESSINA et Madame Shefake RAMADANI et Monsieur Pascal RAVESSOUD, suppléant

Le Président (S) : La Chancellerie d'État, le service des votations et des élections, nous a informé que Madame Philippine SCHMIDT-MESSINA a accepté son mandat de conseillère municipale en remplacement de Monsieur ISMAILI, démissionnaire. Quelqu'un souhaite-t-il la présenter avant son assermentation ? Monsieur GAUTHIER, vous avez la parole.

M. GAUTHIER (S) : Excusez-moi Monsieur le Président. Donc pour ce qui est de Madame Philippine SCHMIDT-MESSINA, elle est donc conseillère municipale depuis plus

de 20 ans. Elle est engagée de longue date dans différentes associations de la commune, mais également en tant que bénévole. Elle a notamment œuvré longtemps au sein du club Go.

Elle est également bénévole pour le Casse-croûte. Et elle a travaillé pendant plus de 30 ans en tant qu'éducatrice de la petite enfance. Donc c'est à ce titre que nous la présentons. Elle vient de me corriger, elle me dit qu'elle a travaillé pendant plus de 40 ans en tant qu'éducatrice de la petite enfance. Donc c'est au bénéfice de sa longue expérience que le groupe Socialiste se réjouit de pouvoir compter sur elle.

Le Président (S) : Merci beaucoup Monsieur GAUTHIER. Je demande donc à Madame Philippine SCHMIDT-MESSINA de bien vouloir s'avancer jusqu'à la table de la présidence et demande à l'assemblée de vous lever s'il vous plaît.

Je vous donne lecture du texte du serment et vous me répondrez en levant la main droite soit « je le jure », soit « je le promets » :

Je jure ou je promets solennellement :

d'être fidèle à la République et canton de Genève ;

*d'obéir à la Constitution et aux lois
et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;*

*de garder le secret de fonction
sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer.*

Mme SCHMIDT-MESSINA (S) : Je le jure.

Le Président (S) : Merci Madame la conseillère municipale. Nous prenons acte de votre serment. Vous pouvez donc joindre vos collègues. Merci beaucoup.

Je vous prie s'il vous plaît de rester debout, puisque les groupes Socialiste et Libéral radical ont désigné Madame Shefake RAMADANI et Monsieur Pascal RAVESSOUD en qualité de membre suppléant conformément à l'article 3 de notre règlement municipal. Est-ce que quelqu'un souhaite présenter ces collègues avant leur assermentation ? Monsieur GAUTHIER.

M. GAUTHIER (S) : Alors concernant Madame Shefake RAMADANI, elle s'est engagée durant la campagne au municipal avec beaucoup de vigueur. Elle est membre du PS Onex depuis maintenant quelques années. Ça fait plus de 35 ans qu'elle habite Onex. Elle y a donc tous ses amis et toute sa famille. Et donc c'est avec beaucoup de détermination qu'elle s'engagera pour notre commune.

Et côté professionnel, elle est active dans le domaine de la restauration depuis maintenant plus de 10 ans. Donc je vous demande également de lui faire bon accueil.

M. SUCHET (PLR) : Merci Monsieur le Président. Je vous présente un excellent nouveau conseiller municipal qui va j'espère apporter beaucoup à ce conseil. Et puis je lui souhaite pour ces cinq ans à venir, et j'espère que vous lui donnerez un bon accueil. Merci.

Le Président (S) : Merci Monsieur le conseiller municipal. J'invite donc Madame Shefake RAMADANI et Monsieur Pascal RAVESSOUD à bien vouloir s'avancer vers la table de la présidence s'il vous plaît.

À l'instar de Madame SCHMIDT-MESSINA, je vais vous lire votre serment. À la fin de celui-ci, vous lèverez la main droite et direz soit « je le jure », soit « je le promets » à l'appel de votre nom.

Je jure ou je promets solennellement :

d'être fidèle à la République et canton de Genève ;

*d'obéir à la Constitution et aux lois
et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;*

*de garder le secret de fonction
sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer.*

Mme RAMADANI (S) : Je le promets

M. RAVESSOUD (PLR) : Je le promets.

Le Président (S) : Nous prenons acte de votre serment. Vous pouvez rejoindre vos collègues au besoin. Merci beaucoup. Les assermentations ayant été faites, je profite de dire que les deux conseillers municipaux suppléants assermentés viennent de recevoir leurs pin's. Pour les suppléants et suppléantes qui n'ont pas reçu lors de la séance du 2 juin et qui sont présents ce soir, venez nous voir à la pause, on vous le donnera à cette occasion. Et pour toutes celles et ceux qui ne sont pas là, on trouvera le moyen de leur donner avant la fête des écoles pour que chacun ait le sien dans les temps.

8) Election des délégué-e-s au Conseil de la Fondation pour l'enfance de la Ville d'Onex (FEVO)

Le Président (S) : Conformément à l'article 9 lettre b des statuts de la Fondation pour l'enfance de la Ville d'Onex du 13 décembre 2024, le Conseil municipal désigne : un membre par groupe représenté au Conseil municipal élu par ce dernier, mais pas obligatoirement choisi en son sein et domicilié à Onex.

Chaque groupe va donc pouvoir nous proposer un candidat. Je vous laisse donc la parole pour présenter vos candidats. Monsieur PASQUIER, vous avez la parole.

M. PASQUIER (PLR) : Merci, Monsieur le Président. À l'élection au Conseil de la Fondation pour l'enfance de la Ville d'Onex, le groupe PLR présente comme délégué Monsieur Eloi GUIMTRANDY.

M. STUTZ (C) : Merci, Monsieur le Président. Pour le groupe du Centre, nous présentons Monsieur Hasan SERBET comme délégué.

M. GAUTHIER (S) : Merci, Monsieur le Président. Pour cette élection, le groupe Socialiste ne présente personne. Étant donné que nous n'avons pas encore eu le temps de nous réunir en assemblée générale, nous vous présenterons quelqu'un d'ici le mois de septembre. Merci.

M. BEAUSOLEIL (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe des Verts présente Linda TRZECIAK SORIA. Elle est très engagée sur la commune depuis longtemps et notamment au sein de l'association du club GO en tant que vice-présidente. On lui fait confiance pour être engagée avec des valeurs sociales et écologiques qu'elle portera à la FEVO. On se réjouit qu'elle siége dans cette Fondation. Merci.

M. AMBORD (MCG) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe MCG présente Carla GLORIOSO pour la place. Merci.

Le Président (S) : Merci Monsieur le conseiller municipal. Sont élus à titre provisoire Monsieur GUIMTRANDY, Monsieur SERBET, pour le groupe Socialiste la nomination se fera donc le 9 septembre, pour les Verts Madame TRZECIAK SORIA, et pour le MCG Madame GLORIOSO. Merci beaucoup.

9) Election d'un-e délégué-e du parti du Centre au Comité de pilotage du contrat de quartier Onex cité (COFIL)

Le Président (S) : Monsieur STUTZ, vous avez la parole.

M. STUTZ (C) : Merci, Monsieur le Président. Nous présentons comme candidat M. Patrick RICCIO.

10) Placette des fougères (angle Bois-de-la-Chapelle et Gros-Chêne - Perméabilisation et végétalisation - Crédit de réalisation de Fr. 278'000.00 (projet de délibération 2458)

Le Président (S) : S'agissant d'un nouvel objet, y a-t-il des oppositions quant à l'entrée en matière ? Cela n'a pas l'air d'être le cas. J'ouvre donc les prises de parole sur cet objet. Monsieur SANTARELLI, vous avez la parole.

M. SANTARELLI (S) : Merci Monsieur le Président. Désolé un tout petit retour en arrière, est-ce que les représentants doivent être élus ou ils sont juste nommés à l'assemblée ?

Le Président (S) : Pour la FEVO, si je ne dis pas de bêtises, ils sont simplement nommés par les groupes. Je donne donc la parole à Madame GLORIOSO.

Mme GLORIOSO (MCG) : Merci Monsieur le Président. Donc pour le point 9, le MCG est favorable à ce projet de délibération. Merci.

Mme VALLEE (Centre) : Merci, Monsieur le Président. Considérant la nécessité d'apporter de la fraîcheur dans nos quartiers, le réaménagement de cet espace est pertinent. Il permet d'installer un revêtement de sol perméable, de planter de la végétation et des arbres supplémentaires.

Nous félicitons l'administration pour la qualité du projet proposé, l'exposé des motifs est clair. Et les travaux envisagés sont bien détaillés. Pour ces raisons, le groupe du Centre va voter cette résolution sur le siège. Merci Monsieur le Président.

M. ROSIER (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Alors le groupe PLR est aussi favorable dû à la pertinence de l'aménagement mais aussi le fait que d'augmenter la canopée c'est vraiment ce qui fait réduire les îlots de chaleur, et bien sûr réduire l'enrobé bitumineux c'est aussi quelque chose d'excellent.

Ensuite, c'est vrai que si on vote sur le siège aujourd'hui, faut savoir que les travaux pourront sûrement commencer cet automne et du coup on gagnerait déjà une année au niveau du développement de la canopée.

M. JEBBARI (S) : Merci, Monsieur le Président. Donc le projet qui nous a été présenté est intéressant et répond en effet à la problématique des îlots de chaleur dans notre commune.

Le groupe Socialiste, néanmoins, sollicite un renvoi en commission. Cette commission permettra de discuter en détail sur ce projet. En effet, on souhaite savoir si le projet intègre des surfaces podotactiles, et ceci sur les deux passages piétons. Ce qui ne semble pas être le cas aujourd'hui sur les plans qui nous sont présentés.

Surfaces podotactiles : ce sont ces clous qu'on a devant les passages piétons. Donc qu'ils soient bien des deux côtés, côté Gros-Chêne et côté Bois-de-la-Chapelle.

On souhaite également savoir dans quelles mesures le lampadaire, aujourd'hui il y a un lampadaire en plein milieu de ce passage piéton qui n'est pas terrible puisqu'il ne peut pas être déplacé. Et puis dans quelles mesures il peut être déplacé ?

Nous souhaitons également lors de cette commission d'avoir une vision plus globale sur les îlots de chaleur. Et surtout aussi sur les futurs aménagements de notre commune. Je vous invite donc toutes et tous à soutenir ce renvoi en commission qui nous apportera des réponses sur ce projet. Je vous remercie.

Le Président (S) : Merci Monsieur le conseiller municipal. Un renvoi en commission a été demandé, je prierai donc chaque groupe de se positionner par rapport à celui-ci avant le vote. Monsieur PASQUIER pour le PLR, vous avez la parole. Excusez-moi c'était Monsieur le conseiller administratif. Y a-t-il des déclarations sur la demande de renvoi en commission effectuée par le groupe Socialiste ? Madame GIROUD, vous avez la parole.

Mme GIROUD (Ve) : Merci Monsieur le Président. Nous le groupe des Verts, nous allons soutenir le renvoi en commission. En effet, nous trouvons que ce sont des questions intéressantes et totalement pertinentes à débattre en commission. Donc c'est pour ça que nous allons soutenir ce renvoi. Merci.

Le Président (S) : Merci Madame la conseillère municipale. Y a-t-il d'autres déclarations relatives à la demande de renvoi en commission ? Ça ne semble pas être le cas, nous allons donc voter sur le renvoi en commission de cette délibération.

Je rappelle, celles et ceux qui acceptent le renvoi en commission, appuient sur le +, celles et ceux qui refusent, le -, celles et ceux qui s'abstiennent, le O. Le vote est lancé.

Par 15 contre, 13 voix pour et 0 abstention, le renvoi en commission est rejeté. Nous pouvons continuer le débat sur cet objet s'il y a d'autres prises de parole.

Le renvoi est refusé par 15 non, 13 oui, 0 abstention.

M. JEBBARI (S) : Merci Monsieur le Président. Rappelez ici que notre population, les personnes malvoyantes ont aussi un droit comme nous de pouvoir traverser en sécurité et de savoir où sont les passages piétons.

Aujourd'hui sur la commune, quasiment la moitié de nos passages piétons, il n'y a pas ces clous. Et puis encore mieux, les nouveaux projets qui sont en train d'être réalisés, et je pense notamment aux abris bus, il n'y a pas ces passages... ces clous.

Et puis le projet des aménagements verts, nous aurions voulu avoir une vision un peu plus globale parce que pour éviter d'avoir des projets de délibération au coup par coup. Avoir une vision un peu globale sur notre commune.

Donc personnellement, je regrette ce vote mais c'est votre vote. Je vous remercie.

M. PASQUIER :

Merci Monsieur le Président. Je vous prie de bien vouloir m'excuser, j'étais un peu distrait après le vote d'entrée en matière. Il est de coutume que le magistrat présente ce projet.

J'aurais pu vous dire, enfin je vais vous dire qu'effectivement ce projet rentre sur une volonté du Conseil municipal qui a été exprimée à plusieurs reprises pour créer des îlots de chaleur, de mettre des bancs en particulier pour les personnes âgées.

Et le Conseil administratif est très fier de vous présenter ce joli projet. Si pour toutes celles et ceux qui utilisent, et ils sont nombreux, le trottoir pour aller de l'avenue des Grandes-Communes en remontant l'avenue du Gros-Chêne jusqu'à la rue des Bossons, c'est vrai que l'aménagement n'est pas très agréable. Vous avez des bennes enterrées.

Et donc l'idée c'est de requalifier cet endroit en rajoutant un banc, en replantant deux arbres, en faisant une continuité sur cette partie végétalisée du chemin du Bois-de-la-Chapelle, croisement l'avenue du Gros-Chêne.

Il y aura effectivement un déplacement du passage piéton. J'ai bien entendu pour Monsieur JEBBARI ces remarques. Nous regarderons dans quelles mesures nous pouvons en prendre en considération. Il est question aussi par rapport au trottoir de pouvoir l'adapter, le mettre aux normes pour la mobilité réduite.

Un report en commission nous aurait amenés à reporter ce projet à une année parce qu'on aurait fait la commission au mois de septembre, repasser au mois d'octobre au Conseil municipal. Le temps de recours, on n'aurait pas pu entreprendre les travaux cet automne.

Notre volonté c'est de pouvoir faire ces travaux cet automne de manière que dès 2026, à la belle saison, cet espace soit végétalisé. Et puis apporte aussi une plus-value en matière d'aménagements urbains, en particulier sur cette avenue du Gros-Chêne qui n'est pas très, je le répète, pas très bien aménagée. Donc c'est bien d'investir de ce côté-là.

J'ai bien entendu aussi Monsieur JEBBARI d'avoir une vue d'ensemble. Je ne manquerais pas de vous communiquer et de vous présenter la vue d'ensemble pour la commune. Voilà Monsieur le Président, j'en ai terminé pour cette introduction tardive.

M. CATTANI (S) :

Merci Monsieur le Président. Alors je vais rebondir sur mes deux préopinants. Donc je souhaite une commission qui puisse effectivement avoir... nous montrer un tableau de ces îlots de chaleur et comment on va les attaquer avec une planification, si c'est possible sur les prochaines années.

Et donc je crois que le règlement propose qu'il faut être au minimum trois pour demander cette commission. Est-ce qu'il y en a plusieurs qui me soutiennent ? Oui, je crois qu'il y en a assez.

Le Président :

C'est trois commissaires de la commission, ce n'est pas trois conseillers municipaux ? Si, c'est trois conseillers municipaux.

Mme KLEINER (C) :

C'est une préoccupation que nous partageons pleinement. Et il y a déjà un travail qui a été réalisé pour identifier les îlots de chaleur. C'est parti de l'exploitation qui gère les préaux d'écoles, et ça s'est étendu en transversal entre le Service aménagement et puis soutenu par le développement durable.

Donc oui très volontiers, c'était prévu dans le cadre de la prochaine délibération qui va vous être présentée pour aménager un préau d'école, nous voulions vous présenter l'évaluation globale parce qu'effectivement ça fait sens d'avoir une vision globale et des priorités ont aussi été posées de façon à vous les présenter et puis que vous puissiez les comprendre. Merci.

Le Président (S) : Merci Madame la conseillère administrative. Avant de procéder au vote sur cette délibération, y a-t-il d'autres demandes de prises de parole ? Cela ne semble pas être le cas. Alors avant de voter sur cette délibération, je demande à Madame la première secrétaire, de nous en faire lecture.

Mme GIROUD (Ve) : lecture des invites.

Le Président : Merci Madame la 1^{ère} secrétaire. Nous allons donc procéder au vote sur cette délibération. Je rappelle, celles et ceux qui acceptent, appuieront sur le +, celles et ceux qui refusent, le-, et celles et ceux qui s'abstiennent, le O. Le vote est lancé.

Par 22 oui, 0 non et 6 abstentions, cette délibération est donc acceptée.

Le projet de délibération 2458 est accepté par 22 oui, 0 non et 6 abstentions (28 votants).

Délibération 2458 dont la teneur est la suivante :

« Vu les effets du réchauffement climatique qui se font notamment sentir chaque été par de fortes chaleurs

Vu la volonté du Conseil administratif d'atténuer ces effets en augmentant la surface de canopée sur le territoire communal

Vu la volonté du Conseil administratif de perméabiliser les sols afin de leur donner une nouvelle vie et de récupérer l'eau de pluie pour la végétation

Vu le projet "Onex renature sa ville" qui a notamment abouti à l'élaboration de 67 esquisses proposant la végétalisation de 67 sites différents répartis sur le territoire communal, dont la végétalisation de la placette des Fougères fait partie

Vu l'accumulation de chaleur en été, amplifiée par le revêtement bitumineux foncé qui couvre l'intégralité de la placette des Fougères

Vu la motion M/331 du 9 octobre 2018 intitulée "Des mesures pour atténuer les effets de la canicule"

Vu la motion M/335 du 9 avril 2019 intitulée "Pour augmenter la plantation d'arbres hors forêt à Onex"

Vu la loi cantonale sur l'arborisation, la mobilité douce et les transports publics dans l'aire urbaine du 21 septembre 2023 (L 1.07)

Vu le résultat de l'étude réalisée sur la base de l'esquisse initiale qui a permis la conception d'un plan de réaménagement appelé à rendre la placette des Fougères beaucoup plus accueillante pour le public

Vu le résultat de l'appel d'offres sur invitation qui a permis de sélectionner une entreprise disposant de toutes les qualifications pour réaliser un chantier de qualité

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, articles 30, alinéa 1, lettre e et m

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

par 22 oui et 6 abstentions sur 28 conseillères municipales et conseillers municipaux

1. *De réaliser le chantier de perméabilisation et de végétalisation de la placette des Fougères (angle Bois-de-la-Chapelle et Gros-Chêne) tel qu'élaboré dans le cadre de l'étude détaillée ;*
2. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 278'000.00 destiné à cette réalisation ;*
3. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif*
4. *D'amortir cette dépense au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2026 ;*
5. *D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 278'000.00 afin de permettre la réalisation des travaux.»*

* * *

11) Cession gratuite à la Ville d'Onex de la parcelle N° 1411 et crédit budgétaire supplémentaire de Fr. 20'000.00 (projet de délibération 2459)

Le Président (S) : S'agissant d'un nouvel objet, y a-t-il des oppositions quant à l'entrée en matière ? Ça ne semble pas être le cas, Monsieur PASQUIER, vous avez la parole pour présenter ce projet.

M. PASQUIER : Merci, Monsieur le Président. Vous l'aurez lu dans le projet de délibération, c'est une opportunité que nous offre aujourd'hui la Fondation, la FPLC pour acquérir, enfin pour nous donner cette parcelle de 1'099 mètres carrés.

Vous l'avez située sur le plan. C'est à la hauteur du parking des Racettes. Cette parcelle ne comporte pas de droit à bâtir. La FPLC n'a pas d'intérêts à garder cette parcelle. Elle y voit un intérêt à la confier à la commune de manière qu'elle puisse développer, aménager un parc de réaménager en fait une surface verte dans ce secteur qui est très densifié entre l'avenue du Gros-Chêne et la rue des Bossons et le chemin de la Pralée.

Donc c'est un projet de délibération qui concerne le fait que lorsqu'il y a une cession d'une parcelle, qu'elle soit donnée ou qu'on la reçoit, donc le Conseil municipal doit se prononcer. Et d'autre part, il y a également un crédit supplémentaire prévisionnel de Fr. 20'000.00 pour couvrir d'éventuels frais de notaire.

Cette donation est conditionnée au fait que dans un délai de 10 ans, la Ville d'Onex s'engage effectivement à revégétaliser cette surface.

M. JEBBARI (S) : Merci, Monsieur le Président. Donc comme il a été dit, la parcelle 1411 est actuellement propriété de la FPLC qui est exploitée aujourd'hui par la Ville comme un parking en zone bleue.

Cette parcelle fait partie du PLQ Pralée qui prévoit en parc en lieu et place de ce parking. Indépendamment de la décision de ce soir, à terme ces places bleues vont disparaître. Et puis elles seront remplacées par un parc.

En considérant un prix moyen usuel pour un aménagement extérieur, cet aménagement pourrait nous coûter entre Fr. 300'000.00 et Fr. 600'000.00. Des chiffres à prendre avec des pincettes, bien évidemment.

On pourrait se demander pourquoi financer ces aménagements extérieurs de la FPLC pour ce PLQ. Cette place peut être un espace de vie et de partage pour toute la population. Par contre, il faut qu'il en soit ainsi, des jardins communs, des potagers ou alors même les donner à des associations comme le Vergers par exemple, des associations onésiennes bien entendu.

Donc le groupe Socialiste votera oui sur le siège et souhaite que le Conseil administratif fasse de cette place, un vrai espace de vie comme il a été dit. Nous souhaitons également que dans le cadre du projet, que des discussions soient menées avec la FPLC pour savoir s'il est possible de réserver des places souterraines aux habitants dans le cadre de la future construction des bâtiments. C'est tout ce que j'avais à vous dire.

M. STUTZ (C) : Merci, Monsieur le Président. Les conditions d'acquisition incluent deux points qui nous semblent problématiques. En effet, le droit de

réaménagé sur 10 et le PLQ prévoient un aménagement qui n'est pas nécessaire de redéfinir en obligeant la commune à requalifier la totalité du parking en un espace vert.

Pour ces raisons, le groupe du Centre demande un renvoi en commission de cette résolution afin d'amender avec pertinence.

Mme BEAUSOLEIL (Verts) : Merci, Monsieur le Président. Je suis désolée, est-ce que le Centre pourrait répéter la raison du renvoi en commission pour que ce soit bien clair pour moi. Excusez-moi. Merci.

M. STUTZ (C) : Alors c'est en lien avec le droit de réaménager sur 10 ans et puis le PLQ qui prévoit de toute façon dans tous les cas un aménagement d'un espace vert dans cet endroit. Donc pourquoi est-ce qu'il faudrait que la commune soit dans l'obligation de dépenser dans les 10 ans pour cet aménagement lorsque dans le cadre du PLQ, ça doit être prévu ?

M. JEBBARI (S) : Merci Monsieur le Président. Donc en effet, nous le groupe Socialiste on a fait les mêmes réflexions pourquoi payer les aménagements extérieurs sachant que de toute façon ils vont devoir, la FPLC va devoir faire ses aménagements extérieurs.

Et puis, la réponse est en prenant nous en main ces aménagements, on pourrait faire quelque chose pour notre population et non pas un aménagement standard. Parce que derrière, il y a déjà un parc immense. Pourquoi prendre ce triangle de 1'000 mètres carrés ?

L'idée derrière c'est aujourd'hui on n'est pas en train de discuter de qu'est-ce qu'on va faire de cette parcelle. Est-ce que oui ou non on l'accepte ? Mais en l'acceptant, on pourrait offrir à la population un vrai espace d'échange à cet endroit-là bien sûr le Conseil administratif et services devront réfléchir à la problématique et puis qu'elle soit inscrite dans les décharges dès les premiers coups de crayon. Merci.

Alors le groupe Socialiste n'est pas favorable au renvoi en commission.

Mme BEAUSOLEIL (Verts) : Je vous remercie. Pour les mêmes raisons que le parti Socialiste, on n'est plutôt contre le renvoi en commission. Reprendre possession de cette terre sur la commune, ça permet aussi de reprendre le pouvoir dessus et de pouvoir y implanter des choses qui sont réellement pour les besoins de notre population.

Et d'ailleurs, si on acquiert cette parcelle, ensuite le Conseil administratif devra revenir avec un projet d'aménagement comme le décrit mon collègue. Donc là, on pourra aussi avoir notre avis et puis aller vers quelque chose qui est au plus près des besoins de la population.

Alors qu'en le cédant à un privé, c'est vrai un parc c'est très large. Un parc ça peut être juste de l'herbe et rien d'autre. Alors que, il a été évoqué le fait de faire des potagers, un lieu de rencontre. Donc on est plutôt en faveur de reprendre le pouvoir sur notre foncier et puis d'offrir des prestations qui soient au plus près des besoins de la population. Donc on votera contre le renvoi en commission. Merci.

Le Président : Merci Madame la conseillère municipale. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole concernant la demande de renvoi en commission ? Cela ne semble pas être le cas, nous pouvons donc procéder au vote sur le renvoi en commission demandé par le groupe du Centre.

Je le rappelle, celles et ceux qui acceptent le renvoi en commission de cette délibération, appuieront sur le +, celles et ceux qui le refusent, sur le -, celles et ceux qui s'abstiennent, le 0. Le vote est lancé.

Par 23 voix contre, 0 abstention, et 5 oui, la demande de renvoi en commission de cette délibération est rejetée.

Le renvoi en commission est refusé par 23 non, 5 oui, 0 abstention.

Le Président (S) : Nous pouvons donc reprendre les débats sur cette délibération. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole sur cet objet ? Cela ne semble pas être le cas, nous allons donc voter sur cette.... Monsieur SUCHET, vous avez la parole, excusez-moi.

M. SUCHET (PLR) : Merci Monsieur le Président. Je ne veux pas prolonger mais le groupe PLR se réjouit de ce don à la commune de cette parcelle. Et fait entièrement confiance au Conseil administratif pour nous faire une proposition de verdissement de cet endroit pour mieux... dans l'intérêt des onésiens. Merci.

Le Président (S) : Merci Monsieur le conseiller municipal. Y'a-t-il d'autres demandes de prise de parole cette fois ? Cela ne semble pas être le cas, nous allons donc pouvoir, j'imagine, voter sur l'approbation de cette délibération. Je regarde parce que le vote n'est pas encore prêt à partir.

Mais avant de voter, je demande à Madame la 1^{ère} Secrétaire de nous faire lecture de cette délibération. Je vous remercie.

Mme GIROUD (Ve) : lecture des invites.

Le Président : Merci Madame la 1^{ère} secrétaire. Nous allons donc procéder au vote sur cette délibération. Je rappelle, celles et ceux qui acceptent cette délibération, appuieront sur le +, celles et ceux qui refusent, le-, et celles et ceux qui s'abstiennent, le 0. Le vote est lancé.

Par 26 voix pour, une abstention et 1 non, ce projet de délibération est donc accepté.

Le projet de délibération 2459 est accepté par 26 oui, 1 non et 1 abstention (29 votants, une personne n'a pas voté)

Délibération 2459 dont la teneur est la suivante :

« Vu le plan localisé de quartier N° 29'220 situé le long de la rue des Bossons et du chemin de la Pralée, adopté par le Conseil d'Etat le 29 juin 2005

Vu la situation de la parcelle N° 1411 d'Onex, d'une surface de 1'099 m², située en zone 5 de développement 3, propriété de la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC)

Vu le Plan Directeur Communal de la Ville d'Onex, approuvé par le Conseil municipal le 10 octobre 2023, et adopté par le Conseil d'Etat le 20 décembre 2023, en particulier la fiche de mesures N° 5-2-2 "politique foncière"

Vu la résolution 246 du Conseil municipal d'Onex du 12 octobre 2021, intitulée « Pour une politique active d'acquisition foncière »

Vu le courrier de la FPLC du 14 avril 2025, confirmant l'acceptation du Conseil de fondation de la FPLC de céder gratuitement la parcelle N° 1411 à la Ville d'Onex, à la condition de requalifier la totalité du parking en un espace vert ouvert au public dans un délai de 10 ans

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, lettres e et k

Vu que la présente délibération doit être votée à la majorité absolue en vertu l'article 20, alinéa 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité qualifiée

par 26 oui, 1 non et 1 abstention (une personne n'a pas voté) sur 29 conseillères municipales et conseillers municipaux

1. *D'accepter la cession gratuite à la Ville d'Onex par la FPLC de la parcelle N° 1411 d'Onex, d'une surface de 1'099 m², aux conditions posées par le Conseil de Fondation de la FPLC selon le courrier du 14 avril 2025, et son incorporation au domaine privé communal ;*
2. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire 2025 de Fr. 20'000.00 pour couvrir les éventuels frais d'acte notarié, d'enregistrement et de mutation en lien avec cette acquisition ;*

3. *De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2025 sous la rubrique 96.34 ;*
4. *De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre ;*
5. *Au vu de l'utilité publique de l'opération, de solliciter l'exonération des émoluments et des droits d'enregistrement du Registre foncier ;*
6. *D'autoriser le Conseil administratif à signer les actes nécessaires. »*

* * *

12) Fondation immobilière de la Ville d'Onex – Approbation des comptes et du rapport de gestion 2024 (projet de délibération 2460)

Le Président (S) : S'agissant d'un nouvel objet, est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? [Silence]. Ça ne semble pas être le cas, Monsieur PASQUIER, vous avez la parole.

M. PASQUIER : Merci, Monsieur le Président. Voilà Mesdames et messieurs, j'ai le plaisir de vous présenter ce rapport que vous avez reçu. Donc, il est dans l'obligation de ce Conseil d'approuver les comptes de l'année précédente.

La Fondation immobilière de la Ville d'Onex est régie par des statuts. Les statuts prévoient que la délégation des membres du Conseil municipal va jusqu'au 31 décembre 2025, c'est-à-dire que la désignation des membres de la FIVO, qui a été fait pour la nouvelle législature 2025/2030, le mandat commencera à partir du 1^{er} janvier 2026. Il en est de même pour le Président. Ensuite ça sera ma collègue qui reprendra la présidence du Conseil de Fondation.

Le Conseil de Fondation est composé d'une délégation du Conseil municipal et dotée également d'un certain nombre d'experts dans le domaine de l'immobilier ou du juridique.

Alors vous l'avez lu dans les conclusions du rapport, où effectivement la situation financière de la Fondation immobilière de la Ville d'Onex, est assez confortable. Elle est prévisionnelle dans le cadre des différents travaux que nous avons commencé à entreprendre.

Deux axes, la première c'est de rénover les bâtiments les plus anciens, et le deuxième axe c'est effectivement d'investir de manière qu'ils répondent aux dernières normes en matière environnementale.

On est entrain également de mener des réflexions en ce qui concerne les loyers, la rentabilité de nos immeubles. Nous avons hélas une liste d'attente qui est toujours trop élevée par rapport aux nombres de logements que l'on peut offrir à la population onésienne.

Le Conseil de Fondation est constitué de deux commissions, une commission construction, et une commission logement. Cette commission logement se réunit deux ou trois fois par année pour pouvoir déterminer l'attribution des différents logements. Ceci se fait à l'aide de critères qui sont clairement définis.

Mais c'est vrai que la liste d'attente est longue. Et cela génère parfois, même souvent, trop de frustrations parce qu'on a de la peine à mettre à disposition des appartements pour celles et ceux qui en ont besoin, en particulier les Onésiennes et les Onésiens.

La commission construction, elle est essentiellement consacrée aux décisions pour la rénovation de nos bâtiments et pour effectivement je l'ai dit, mettre au goût du jour en matière d'économie d'énergie.

Des réflexions sont aussi en cours pour pouvoir adapter certains appartements pour les seniors parce que comme vous le savez, il est préférable que les seniors puissent, quand je parle des seniors, c'est vraiment le 4^{ème} âge puissent rester dans un appartement plutôt que d'aller dans un établissement médical.

Donc les prochains enjeux pour la Ville d'Onex en ce qui concerne la Fondation immobilière c'est d'essayer de trouver aussi des terrains, des opportunités d'acquérir de nouveaux logements pour les mettre à disposition de la population.

Pour cette année, vous l'avez lu, le compte annuel 2024 reflète un bénéfice d'environ Fr. 2'000'000.00 au 31 décembre 2024. J'en ai terminé Monsieur le Président.

M. STUTZ (C) : Merci, Monsieur le Président. La FIVO nous apparaît comme bien gérée. Le groupe du Centre approuve ses comptes et son rapport de gestion sans hésitation.

M. GAUTHIER (S) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe Socialiste salue l'excellent travail réalisé par la FIVO ainsi que son excellente gestion. Pour rappel, la FIVO a comme objectif principal de loger la population onésienne en lui proposant des loyers abordables.

Le nombre important de personnes en situation d'attente d'un logement et inscrite sur la liste d'attente, comme ça a été relevé par Monsieur le conseiller administratif, devrait achever de nous convaincre de l'importance qu'il y a en tant que commune à continuer de soutenir une politique publique en matière de logements.

Notamment dans un contexte comme celui qui est celui de Genève avec une pénurie de logements qui affecte toutes les typologies de logements. Il est important encore de relever de notre point de vue qu'en plus de servir l'intérêt général, cette politique est génératrice de revenue pour la FIVO, ce qui lui permet comme ça a été dit dans l'exposé des motifs, d'envisager l'avenir sereinement, notamment les prochains investissements.

C'est aussi une politique qui s'autofinance par elle-même en créant du revenu à l'issue de chaque exercice comptable. On peut ensuite envisager les projets futurs dans la sérénité. Donc évidemment, le groupe Socialiste votera oui sur le siège l'approbation de ces comptes. Merci Monsieur le Président.

M. ABBE-DESCARROUX (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe PLR se réjouit du résultat financier et positif de la Fondation immobilière de la Ville d'Onex. Nous tenons à exprimer nos remerciements envers son conseil de fondation, ses commissions et son personnel pour leur travail.

Le groupe PLR tient à préciser comme d'autres groupes avant nous, que ce bon résultat ne doit pas faire oublier la nécessité d'offrir à la population onésienne des logements attractifs et adaptés.

À cet égard, nous souhaitons que la Fondation puisse entrer dans une dynamique de projets davantage proactive. Les projets immobiliers sont certes jalonnés de véritables nœuds. Ces derniers volent souvent en escadrilles. Et pour cela, il convient avant toute chose d'y mettre l'énergie nécessaire, ne serait-ce que pour savoir enfin de compte si tel ou tel projet est bénéfique ou non pour la fondation.

Sur quelques mots d'encouragement, le groupe PLR approuvera sur le siège les comptes de la FIVO et le rapport de gestion 2024 et vous invite, chers collègues, à faire de même en acceptant le projet de délibération 2460.

Mme VESELI (Vert-e-s) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe des Verts tient à remercier l'ensemble des membres de la FIVO pour leur travail. Nous sommes satisfaits de constater que les comptes annuels 2024 reflètent un bénéfice d'environ Fr. 2'000'000.00.

Toutefois cet excédent doit être utilitaire et permettre à la Fondation de rénover son parc immobilier afin notamment d'améliorer la performance énergétique de ses immeubles conformément à ses objectifs et à la loi cantonale sur l'énergie.

De nos jours, environ 40% des émissions à effets de serre sont imputables au secteur de la construction et du bâtiment. Ainsi de tenir compte d'une utilisation respectueuse des ressources et des exigences de durabilité, l'assainissement énergétique de nos immeubles est une question essentielle qui doit guider les projets de la FIVO et permet de diminuer nos coûts énergétiques et des émissions de CO2.

Par ailleurs, cet excédent doit également permettre à la FIVO d'agrandir son parc immobilier dans le but de répondre aux demandes des habitantes de la commune en leur mettant à disposition des logements à prix modérés.

Au vu de ces constats et dans l'idée de mettre en œuvre ces objectifs, les Vert-e-s voteront en faveur de ce projet. Merci Monsieur le Président.

Le Président (S) : Merci Madame la conseillère municipale. Puisqu'il n'y a pas l'air d'avoir d'autre demande de prise de parole sur cette délibération, je demande à Madame la 1^{ère} secrétaire de nous en faire lecture avant de passer au vote.

Mme GIROUD (Ve) : lecture des invites.

Le Président : Merci Madame la 1^{ère} secrétaire. Nous allons donc pouvoir passer à la procédure de vote. Celles et ceux qui acceptent ce projet de délibération,

appuieront sur le +, celles et ceux qui refusent, le-, et celles et ceux qui s'abstiennent, le 0.
Le vote est lancé.

À l'unanimité de vos 28 voix, ce projet de délibération est donc accepté.

Le projet de délibération 2460 est accepté par 28 oui, 0 non et 0 abstention (28 votants).

Délibération 2460 dont la teneur est la suivante :

« Vu le rapport de gestion, le compte de résultats à trois niveaux et le bilan de la Fondation immobilière de la Ville d'Onex

Vu le rapport de l'organe de révision Fiduciaire Bourquin frères et Béran SA, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2024

Vu l'adoption du rapport de gestion et des comptes par le Conseil de fondation en date du 20 mai 2025

Conformément aux statuts de la Fondation immobilière de la Ville d'Onex, article 7, alinéa 1

Vu l'exposé des motifs

Conformément à l'article 30, al. 1, let. I de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

par 28 oui (unanimité) sur 28 conseillères municipales et conseillers municipaux

1. *D'approuver les comptes 2024 de la Fondation immobilière de la Ville d'Onex présentant Fr. 3'116'628.65 aux charges et Fr. 5'205'296.11 aux revenus, laissant apparaître un excédent de revenus de Fr. 2'088'667.46 ;*
2. *D'approuver le rapport de gestion 2024. »*

* * *

13) Réponse du Conseil administratif à la motion 418 du 18 juin 2024 « Lutte contre l'illettrisme électronique »

Le Président (S) : Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ?

M. GAUTHIER (S) : Merci, Monsieur le Président. Nous aimerions tout d'abord remercier l'administration pour la réponse apportée à cette motion. Nous avons bien pris note de cette réponse et du fait que pour le Conseil administratif il n'y avait pas matière à créer de nouvelles prestations pour lutter contre le phénomène de l'illettrisme électronique.

Les motivations semblent être budgétaires mais également liées au fait que la Ville d'Onex offre déjà différents services pour limiter l'impact de la fracture numérique et que d'autres services existent dans le canton.

L'existence de ses services qui sont offerts à la population, que ce soit par la commune ou le canton, est détaillée dans la réponse à la motion, qui de notre point de vue et c'est peut-être pour ça qu'elle nous a laissé un sentiment mitigé au sein du groupe Socialiste, est un inventaire de l'existant.

Donc si la réponse elle permet d'avoir une vue d'ensemble des différents services informatiques, par exemple des différents services à la population en la matière, par exemple j'ai appris en la lisant qu'il était possible aux différents guichets de la commune d'avoir de l'aide pour ce qui était des e-démarches.

Donc si en ce sens-là, la réponse elle est informative. Il ne semble pas qu'il existe une articulation de ces différents services entre eux, par exemple ne serait-ce qu'en matière de communications communes sur justement l'existence de ces services.

Cela permettrait à la population qui en a besoin de savoir à quelle porte frapper si elle se retrouve être concernée par des questions en lien avec la fracture numérique. Donc en conclusion, si le Conseil administratif ne semble pas souhaité faire de la lutte contre la fracture numérique une priorité, mieux communiquer sur les services existants est une réflexion qui devrait être menée et qui ne nous semble pas trop coûteuse.

Comme je l'ai déjà dit, une communication sur un support commun à tous ces services qui sont listés dans la réponse à la motion pourrait être un bon premier pas en ce sens. Voilà, je vous remercie pour votre attention.

« MOTION »

Vu que la numérisation de la société est une réalité en développement

Vu que cette tendance affecte aussi les prestations délivrées par des administrations publiques

Vu l'article 4 de la loi sur l'administration en ligne (B 4 23) indiquant que l'accès aux prestations publiques en ligne doit être facultatif et gratuit

Vu les effets indésirables que comporte la numérisation de la société

Vu que 22 % des plus de 60 ans n'utilisent pas Internet (OFS, 2023)

Vu le rôle important que peut jouer chez les plus de 60 ans la présence, ou l'absence, de l'entourage dans le recours à des services numériques

Vu la hausse de la cybercriminalité

Vu la question écrite 95 du 2 février 2021 et la réponse du Conseil administratif du 20 avril 2021

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Parti Socialiste

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

par 26 oui sur 27 conseillères municipales et conseillers municipaux

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

- 1. De renforcer les prestations en lien avec la problématique de la fracture numérique, et en priorité celles permettant l'utilisation du catalogue des e-démarches ;*
- 2. De mettre en place une prestation permettant de réaliser les e-démarches, en présence et avec l'assistance d'une personne référente assermentée ;*
- 3. D'informer largement, mais aussi de manière ciblée, la population onésienne des prestations existantes visant à lutter contre la fracture numérique ;*
- 4. D'actualiser et d'analyser les informations et données relatives à la problématique de la fracture numérique et notamment celles sur l'utilisation des prestations offertes par la municipalité d'Onex, voire de mener une étude complémentaire, en vue d'un éventuel renforcement ;*
- 5. De proposer l'inclusion d'indicateurs en lien avec l'accès et l'usage des TIC dans le rapport du Centre d'analyse territoriale des inégalités à Genève (Cati-Ge).*

* * *

RÉPONSE :

En termes d'accès aux outils numériques (premier niveau d'exclusion numérique) et de compétences en utilisation (deuxième niveau), le Conseil administratif est sensible à cette problématique. Différentes prestations ont été mises en place sur le territoire onésien, à savoir :

- S'agissant de l'accès à Internet, l'ensemble du territoire communal est couvert par l'offre privée en haut débit. La Ville d'Onex propose un accès public libre (authentification par SMS) et gratuit à travers le Wi-Fi en 15 lieux différents aux alentours des bâtiments communaux.*
- Afin de lutter contre les difficultés dans l'ouverture et la création d'un compte e-démarches, la Ville d'Onex offre dans ses guichets de l'aide et des conseils gratuits et personnalisés par un membre du personnel formé à cette tâche aux personnes qui en manifestent le besoin.*
- A la Maison onésienne et au Café communautaire, la Ville d'Onex met à disposition du public deux ordinateurs et une imprimante, conjuguant une utilisation autonome avec la possibilité de bénéficier d'un soutien selon les compétences et la disponibilité du*

personnel éducatif présent. En cas de nécessités supplémentaires ou de demandes que l'équipe éducative du Service action citoyenne n'est pas en mesure de traiter, les personnes sont orientées vers les prestations pouvant répondre à leur besoin.

En 2023-2024, ils ont été utilisés en moyenne par 12 personnes par semaine et totalisé 507 utilisations, dont 64% de la part de personnes de plus de 18 ans. Les utilisations vont des recherches sur internet (26%) au traitement et/ou rédaction de courriers (25%), à l'écoute de musiques et/ou visionnage de clips vidéos (20%), aux jeux (18%) en passant par les besoins en impressions (11%).

- Avec le soutien de la Ville d'Onex, tous les mercredis matin de 9h30 à 12h, une personne bénévole anime des permanences gratuites à la Maison onésienne et accueille librement les personnes en quête de soutien et d'accompagnement pour répondre à toute question et/ou souci dans l'utilisation d'ordinateurs, tablettes et/ou téléphones, ainsi que des logiciels, applications et/ou interfaces associés. La salle est équipée avec 7 postes de travail fixes sur PC, 1 poste fixe sur Mac et une imprimante.

En 2023-2024, les permanences ont été utilisées 108 fois par une dizaine de personnes et, dans 54% des situations, par des femmes.

- Dans le cadre de sa mission de lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme, l'association Lire & écrire¹, qui loue des salles à la Maison onésienne et bénéficie d'une aide financière de la Ville d'Onex, a étoffé son offre et propose des cours pour diminuer la fracture numérique en faveur des adultes parlant le français mais présentant des difficultés de lecture, d'écriture, de calcul ou en informatique.

A titre indicatif, dans la saison 2023-2024, un total de 11 personnes domiciliées à Onex a suivi les cours de cette association.

- En lien avec le domaine de l'insertion et de l'orientation scolaire et professionnelle, l'accès à des ordinateurs et imprimantes avec possibilité de bénéficier d'appuis est également possible auprès d'AxEmploi² (anciennement Onex Solidaire), structure d'aide à l'insertion professionnelle financée par la Ville d'Onex et développée en partenariat avec l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO), ainsi qu'au centre associé d'Onex de la Cité des métiers³ (Etat de Genève). Tous les jeudis, de 14h à 17h, une permanence numérique gratuite est accessible dans les locaux onésiens d'AxEmploi.

En partenariat avec l'OSEO et AxEmploi, la Ville d'Onex propose également une formation à l'utilisation informatique dans le cadre de cours intensifs de français métier dispensés à la Maison onésienne.

En 2023-2024, 23 personnes en recherche d'emploi, ou en emploi, ont suivi ces cours, dont 83% de femmes.

- En complément, en lien avec l'utilisation des outils informatiques, dans le cadre des Café-conférence seniors, la Ville d'Onex a aussi mis en œuvre des prestations de sensibilisation et de prévention à l'attention des publics aînés⁴. En cas de difficultés numériques en termes d'accès et/ou d'utilisation de la part des seniors suivis, comme par ailleurs des autres publics, l'équipe d'assistantes sociales du Service social, santé et enfance oriente les personnes vers les prestations pouvant répondre à leur besoin, si elle n'est pas en mesure de le faire elle-même.

¹ <https://www.lire-et-ecrire.ch/qui-sommes-nous/sections/geneve>

² <https://www.oseo-ge.ch/programmes/axemploi/>

³ <https://www.citedesmetiers.ch/centres/cite-des-metiers-onex/>

⁴ <https://www.onex.ch/mes-loisirs/agenda/cafe-conference-seniors-lintelligence-artificielle-5197>

En dehors d'Onex, de nombreuses prestations existent et sont accessibles :

- En ce qui concerne les personnes en situation de difficulté socio-économique et/ou issues de la migration, afin de réduire la fracture numérique, de les former à l'utilisation des outils numériques du quotidien, de favoriser leur autonomie et faciliter la réalisation des démarches administratives, l'Hospice général⁵ organise et propose à l'attention de ses bénéficiaires différents ateliers à thème avec la présence possible d'un-e traducteur-trice. De plus, une permanence avec ordinateurs et imprimante en accès libre est proposée du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30 (sauf le mardi matin).

Dans sa mission d'information, de prévention et d'aide sociale aux jeunes adultes de 18 à 25 ans, l'Hospice général, à travers Point Jeunes⁶, met gratuitement à disposition une salle informatique équipée d'ordinateurs et d'une imprimante tout en proposant un accompagnement en lien avec toutes sortes de questions pouvant les intéresser ou préoccuper (hébergement, formation, finances, travail, administration, relations, santé, loisirs, etc.).

- La Ville de Genève, dans le cadre du déploiement d'une politique numérique inclusive⁷, en partenariat avec l'OSEO⁸, propose des permanences numériques et des ateliers de formation à thème gratuits et ouverts à toute personne âgée de plus de 18 ans, quel que soit le niveau de connaissance informatique et indépendamment du lieu de domicile⁹.

Sur la rive gauche, une première structure se situe à l'[Espace Ville de Genève](#) (Rue de la Terrassière 9 - 1207 Genève) et accueille le public les mardis et jeudis de 12h30 à 16h. La deuxième, se trouve sur la rive droite, dans les locaux de l'OSEO Genève (Rue Pécolat 5 - 1201 Genève), et ouvre ses portes les mercredis et vendredis de 15h30 à 19h. L'accompagnement est gratuit, personnalisé, sans rendez-vous et la structure disposant de postes dédiés, il n'y a pas d'obligation d'avoir son propre matériel. En complément, des ateliers pratiques et des conférences thématiques sont programmés et organisés gratuitement dans les locaux de l'Espace Ville de Genève et à l'OSEO Genève.

Quel que soit le besoin et le profil de la personne, d'autres prestations viennent compléter le dispositif et peuvent fournir une aide et un accompagnement au numérique¹⁰. Ainsi, le personnel des bibliothèques municipales est formé à cette tâche. Dans les bibliothèques municipales de la Cité, de la Servette et des Minoteries, en outre, moyennant une inscription gratuite, il est possible de bénéficier de sessions personnalisées de 40 minutes avec l'aide d'un-e bibliothécaire.

Chaque semaine, au 4ème étage de la Bibliothèque de la Cité, [l'Espace Le 4è](#) propose à un public de tous âges et niveaux de se familiariser avec les outils et pratiques numériques afin d'en comprendre mieux les enjeux. Pour ce faire, un programme gratuit de rencontres, ateliers et de rendez-vous réguliers est proposé.

Les bibliothèques municipales de la Ville de Genève offrent également des [formations en ligne gratuites](#) grâce aux plateformes d'autoformation suivantes :

- [Orthodidacte](#), qui est une plateforme d'apprentissage pour la grammaire, la conjugaison et l'orthographe française

⁵ <https://infodoc.hospicegeneral.ch/mesures/le-numerique-au-quotidien/>

⁶ <https://www.hospicegeneral.ch/fr/point-jeunes-hospice-general>

⁷ <https://www.geneve.ch/themes/numerique/numerique-inclusif>

⁸ <https://www.oseo-ge.ch/lutter-contre-la-fracture-numerique-a-geneve-un-dispositif-innovant-et-inclusif/>

⁹ <https://www.geneve.ch/actualites/permanences-numeriques-centre-ville-geneve>

¹⁰ <https://www.geneve.ch/themes/numerique/numerique-inclusif/accompagne>

- La plateforme [Toutapprendre](#), qui propose de nombreux cours à suivre sous forme de capsules vidéo.

En ce qui concerne l'accompagnement des seniors, la Ville de Genève propose à ce public un service d'accompagnement informatique, accessible et gratuit, grâce à des [cours et ateliers](#) pour apprivoiser Internet et les nouvelles technologies.

Le cyberspace de [Cité Seniors](#) dispose d'une zone wifi et de 6 ordinateurs avec accès à Internet mis gratuitement à la disposition des utilisatrices et utilisateurs pour une durée d'une heure. D'autres activités d'initiation et de familiarisation au numérique sont également organisées dans les Espaces de quartier.

Pour celles et ceux qui désirent élargir leur compréhension d'Internet, des réseaux sociaux, et de l'usage quotidien des smartphones et des tablettes, une série de [conférences et d'ateliers gratuits](#) sur les nouvelles technologies peuvent être consultées en ligne. Certains sont disponibles en direct ou en rediffusion sur [la chaîne YouTube de Cité Seniors](#).

Au niveau du public âgé, Pro Senectute Genève propose également des formations à thème sur l'usage du numérique, ainsi que des permanences¹¹.

- Au niveau cantonal, l'Etat de Genève, en partenariat avec NoLimlt¹², propose un espace spécialement conçu pour combler la fracture numérique qui se trouve au 16 rue des Gares, 1201 Genève. Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 15h30, le personnel formé de NoLimlt anime des permanences informatiques ouvertes à l'ensemble de la population genevoise et sans besoin d'avoir son matériel personnel.

En plus d'un programme étoffé d'ateliers de formation par thèmes en présentiel, NoLimlt offre des formations à la création d'un compte e-démarches et aux différentes démarches à réaliser en ligne. Les contenus sont également accessibles en ligne sur leur site, sous forme de tutoriels vidéos.

Pour terminer cet inventaire, il faut souligner que beaucoup d'actions visant à soutenir l'inclusion numérique sont développées dans le cadre de besoins spécifiques en fonction des publics et domaines d'activité concernés. Ainsi, tout en restant en dehors de l'offre de formations académiques poussées, toute une série d'autres entités et acteurs proposent également des prestations visant à diminuer l'exclusion numérique, en favorisant l'accès et l'utilisation des outils informatiques¹³.

De plus, la plupart des structures actives dans le domaine sociosanitaire (maisons de quartier, services sociaux, TSHM, structures d'aide à l'insertion professionnelle, à l'intégration, etc.), comme celles plus généralistes mais en lien avec du public (guichets, réceptions, etc.), représentent des lieux ressources précieux pour contribuer à la lutte contre l'exclusion numérique et à ses conséquences négatives. Dans ces espaces, les personnes peuvent être rassurées et accompagnées dans la recherche de solutions sur mesure.

S'agissant de la communication de la Ville d'Onex, l'administration communale, tout en s'engageant dans une nouvelle voie d'interaction plus directe avec la population, poursuit son investissement croissant des formats numériques à travers le site [www.onex.ch](#) mais aussi les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, LinkedIn et YouTube). En complément à ce nouveau site, le développement d'une application pour smartphones et tablettes est en

¹¹ <https://ge.prosenectute.ch/fr/activites/offre-formation-et-information.html>
<https://ge.prosenectute.ch/fr/activites/notre-programme-brochure.html>

¹² <https://nolimit.support/>

¹³ Université populaire albanaise (UPA), Université populaire du Canton de Genève (UPCG), Université Ouvrière de Genève (UOG), Camarada, Voie F, etc., pour ne citer que quelques exemples.

cours de préparation et déploiement. Cette dernière devrait faciliter l'accès à des contenus choisis par l'utilisatrice ou l'utilisateur via une fonction push.

Tous ces développements se conçoivent dans une logique d'inclusion numérique, mais aussi de maintien des liens sociaux. De ce fait, en plus des prestations énumérées, le Conseil administratif est attentif aux conséquences dommageables pour les relations engendrées par le tout écran. Ainsi, il veille à maintenir un accueil en présentiel et par téléphone aux guichets tout en conservant des lieux et des prestations visant à assurer la cohésion sociale, le bien-être et le vivre ensemble.

En maintenant une présence humaine, en informant les personnes par lien direct et en continuant à proposer des supports de communication papier en complément des versions numériques, on favorise la détection des problématiques et des besoins, tout en permettant une orientation personnalisée vers les solutions et prestations existantes.

Confrontée à la nécessité de gérer les ressources financières de la Ville d'Onex de manière parcimonieuse, et bien que sensible à la problématique de la fracture numérique, le Conseil administratif n'envisage pas de développer de nouvelles prestations. En revanche, si une association, ou une entité organisée avec un-e référent-e, voulait proposer des prestations dans ce domaine, la mise à disposition d'une ou plusieurs salles, par exemple à la Maison onésienne, pourrait être envisagée.

L'information pour visibiliser les prestations existantes, en particulier celles proposées en Ville d'Onex, pourra aussi être menée, par exemple aux guichets et dans les lieux d'accueil de la commune. Son déploiement reste cependant à déterminer.

Enfin, la demande au CATI-GE d'inclure dans les futures analyses et rapports des indicateurs mesurant les inégalités territoriales en lien avec le degré d'inclusion numérique, à la fois en termes d'accès (premier niveau d'exclusion numérique) et d'usage (deuxième niveau), a été formulée. En retour, le chargé d'étude a souligné la difficulté d'accès aux données nécessaires pour établir de tels indicateurs.

Conclusion

Le Conseil administratif partage pleinement la préoccupation exprimée dans la motion. La digitalisation de la société progresse rapidement, et une partie de la population onésienne peut rencontrer des difficultés d'adaptation. Des actions sont d'ores et déjà menées à Onex pour lutter contre l'illettrisme numérique, et il convient désormais de renforcer la communication autour des prestations existantes. Cependant, compte tenu de la nécessité de prioriser les dépenses publiques et de l'engagement pris en faveur de la rénovation du patrimoine immobilier dans le contexte des enjeux climatiques, toute nouvelle prestation doit être envisagée avec la plus grande prudence. Dans cette perspective, une collaboration avec des ressources bénévoles pourrait être explorée afin de compléter l'offre actuelle et répondre aux besoins identifiés.

Le Conseil administratif

Onex, le 23 mai 2025 »

14) Réponse du Conseil administratif à la motion 421 du 15 octobre 2024 « Projet de pumptrack à Onex : une infrastructure sportive moderne et accessible »

Le Président (S) : Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ?

M. SUCHET (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe à l'origine de cette motion n'étant plus représenté, je me permets puisqu'on avait accepté cette motion à une très large majorité, je me permets de remercier le Conseil administratif par rapport au travail qui a été fait, en particulier l'analyse au niveau des 28 communes en Suisse qui ont déjà mis en infrastructure en place et puis qui sont très contentes et la population aussi.

Donc l'idée aussi d'étudier ça avec un partenariat avec la Fondation des Évaux et des autres communes me paraît tout à fait pertinente. Et puis je me réjouis qu'on nous fasse une proposition parce que c'est quelque chose de tout à fait intéressant.

Ça ne fait pas de bruit. Ça aère les enfants et les plus âgés aussi. Et puis, c'est moins dangereux qu'un mur de grimpe ou une pataugeoire. Merci.

« MOTION »

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du groupe UDC

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

à la majorité simple

par 21 oui, 3 non et 2 abstentions

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

- 1. D'étudier la faisabilité et les options d'installation d'un circuit de pumptrack sur le territoire d'Onex, en prenant en compte les emplacements possibles et les besoins de la population ;*
- 2. De chiffrer les coûts d'installation et d'entretien d'un tel équipement, en comparant les options modulables et asphaltées ;*
- 3. D'explorer les possibilités de subventions cantonales, afin d'alléger les coûts pour la commune ;*
- 4. D'intégrer ce projet dans une vision globale de développement des infrastructures sportives de la commune, en particulier pour les jeunes.*

* * *

RÉPONSE

Contexte

Le Conseil administratif partage pleinement les objectifs exprimés dans la motion relative à l'étude d'un circuit de pumptrack à Onex. Une telle infrastructure sportive s'inscrit dans

une logique de promotion de l'activité physique en accès libre, de renforcement du lien social et d'animation de l'espace public, en particulier pour les jeunes.

Dans ce cadre, et afin de formuler une réponse éclairée, le Conseil administratif a conduit une enquête auprès de 28 communes de Suisse romande ayant déjà expérimenté ce type d'installation. Cette démarche a permis de recueillir des retours d'expérience concrets sur les modalités d'implantation, les usages, les coûts et les impacts de ces équipements. Les résultats ont également été confrontés aux contraintes et opportunités spécifiques du territoire onésien.

Deux types de pumptracks sont à distinguer (voir annexes) :

- *Pumptrack fixe : circuit permanent, en enrobé ou en béton, composé de bosses et virages relevés, conçu pour une pratique sans pédalage. Il offre une durabilité, une sécurité accrue et une grande satisfaction des usagers.*
- *Pumptrack modulaire : structure démontable composée de modules préfabriqués, facilement déplaçable et adaptable, mais nécessitant un sol dur et un espace de stockage.*

En parallèle, des échanges ont été engagés avec la Fondation des Evaux, également intéressée par l'implantation d'un pumptrack dans le cadre du développement futur du parc, notamment en lien avec l'arrivée de la Voie verte. Cette synergie apparaît pertinente au vu de la rareté des terrains disponibles à Onex, et du potentiel intercommunal d'un tel équipement.

Résultats de l'enquête et recommandations

L'enquête confirme un large consensus sur l'intérêt des pumptracks, qui s'imposent comme des équipements sportifs à haute valeur ajoutée pour les communes. Accessibles à toutes et tous, ludiques et intergénérationnels, ils transforment l'espace public en un lieu vivant de rencontre, de pratique sportive libre et de mixité sociale. Véritables catalyseurs de lien social, ils encouragent la mobilité douce, offrent une alternative gratuite et attractive aux infrastructures sportives traditionnelles, et répondent à une demande croissante d'activités physiques en plein air. Leur succès dans les autres communes montre qu'ils deviennent rapidement des lieux emblématiques, porteurs d'image positive, de dynamisme local et de fierté collective.

Les principaux enseignements sont les suivants :

- *Les pumptracks fixes sont plébiscités pour leur robustesse, leur sécurité et la satisfaction des usagers, surtout lorsqu'ils proposent plusieurs boucles adaptées à différents niveaux.*
- *Les pumptracks modulaires constituent une solution souple et économique pour initier une pratique ou tester l'intérêt local, à condition de disposer d'une surface adaptée et d'un lieu de stockage sécurisé. Une location temporaire d'une telle installation permet d'évaluer la fréquentation et l'usage, et d'impliquer la population dans un projet évolutif.*

Recommandations du Conseil administratif

1. *Anticiper un projet pérenne : L'adhésion à une telle installation étant confirmée, du fait des retours d'expériences récoltés auprès de 28 communes, il serait pertinent*

de viser la réalisation d'un pumtrack fixe, solution plus durable et valorisante pour le territoire.

- 2. Soigner l'implantation et l'accessibilité : localisation visible et sécurisée, signalétique claire, règlement affiché, et prestataires expérimentés.*
- 3. Favoriser la cohabitation des usagers : mixité des engins (vélos, trottinettes, skateboards) et tracés différenciés.*

Perspectives de mise en œuvre avec la Fondation des Evaux

Le Conseil administratif, en accord avec la Fondation des Evaux, envisage l'implantation d'un pumtrack fixe dans le parc des Evaux. Cette option s'inscrit dans une vision partagée de développement des infrastructures sportives régionales, renforcée par l'arrivée prochaine de la Voie verte.

Le manque de terrains adaptés sur le territoire communal ne permet actuellement pas d'envisager une installation modulaire dans des conditions optimales. En comparaison, une implantation directe au sein du parc des Evaux permettrait :

- D'éviter des investissements successifs (préparation du terrain, location puis pérennisation).*
- De mutualiser les coûts avec les communes partenaires du parc.*
- D'intégrer le pumtrack dans une offre de loisirs cohérente et attractive.*

Prochaines étapes envisagées en collaboration avec la Fondation des Evaux

- 1. Approcher l'Office de l'urbanisme concernant une potentielle dérogation à obtenir lors de la demande d'autorisation de construire, car la zone visée est classée comme zone de verdure.*
- 2. Présentation du projet au Bureau de la Fondation pour validation et engagement de l'étude de faisabilité*
- 3. Lancement d'une étude de faisabilité (choix de l'emplacement, contraintes techniques, intégration paysagère).*
- 4. Chiffrage détaillé des coûts de réalisation.*
- 5. Présentation du projet au Bureau de la Fondation pour validation et engagement des communes membres, afin d'alléger les coûts pour la Ville d'Onex.*
- 6. Explorer les possibilités de subventions cantonales.*
- 7. Lancement d'un appel d'offres par la Fondation, soit spécifique au pumtrack, soit intégré à un projet plus global lié à la Voie verte.*

Conclusion

Le Conseil administratif soutient l'esprit de la motion et s'engage à poursuivre l'étude d'un pumtrack à Onex en coordination étroite avec la Fondation des Evaux. Cette approche collaborative permettrait de proposer un équipement de qualité, adapté aux attentes des jeunes et des familles, tout en optimisant les ressources publiques.

La dynamique enclenchée, enrichie par les expériences d'autres communes, constitue une base solide pour un projet structurant, durable et fédérateur pour la population onésienne et les usagers du parc des Evaux.»

15) Réponse du Conseil administratif à la motion 429 du 28 janvier 2025 « Un site internet ergonomique à Onex, Ville de progrès »

Le Président (S) : Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ?

Mme GIROUD (V) : Merci, Monsieur le Président. Je remercie l'administration pour son travail et pour sa réponse. Maintenant j'ai juste envie de dire que les promesses n'engagent que ceux qui y croient.

Pour ma part, j'ai déjà dit plusieurs fois mes remarques concernant le site et je vois qu'il n'y a pas d'améliorations. Lors de ma première remarque, c'était sous forme de questions par rapport aux photos, donc les photos sont toujours aussi grandes qu'avant une année plus tard, voir plus.

Et puis, j'avais eu la réponse de Madame KLEINER que les photos étaient soumises à des droits d'auteurs, enfin par rapport aux présentations des personnes qui y figurent. Et ça je suis hyper d'accord avec elle, il n'y a pas de soucis.

Maintenant je me demande si la personne propriétaire de la plaque GE628 et je tairais les trois derniers, est ok que sa plaque figure en photo sur le site. Mon collègue regarde à côté de moi, donc c'est vraiment... Il y en a plusieurs on les retrouve. Ensuite concernant... donc déjà là je vois qu'il n'y a toujours pas de changements.

J'aimerais aussi revenir sur un débat qui avait eu lieu lors de la présentation de ma motion concernant l'hébergement du site. En fait, c'est vrai qu'avec Monsieur AMBORD on était parti sur le fait que le site n'était pas hébergé par une entreprise locale. Et après vérification, et je trouve ça dommage que moi-même je doive aller vérifier et que je n'ai pas eu la réponse du Conseil administratif le soir même, mais après vérification, donc le site de la commune d'Onex est hébergé par une entreprise locale Infomaniak, donc je tiens aussi à le souligner.

Ce qui fait qu'on respecte effectivement les droits, que nos données sont protégées et que tout fonctionne bien. Et à ce niveau-là je m'en réjouis.

Puisque ça avait été dit au début de soirée par rapport à l'application mobile, alors curieusement j'ai été étonnée en bien, je la trouve assez perspicace, enfin il y a quelques petits changements à faire. C'est-à-dire que l'application ça concerne la réponse.

L'application mobile donc oui elle est bien, enfin je trouve ça un peu dommage que juste en termes de textes, des écritures c'est assez petit et puis pour les personnes qui ont un peu des problèmes de vues ou qui commencent un peu à être défaillants, c'est un peu compliqué.

Ensuite, Monsieur AMBORD d'ailleurs a souligné par rapport aux alentours, et bien moi aussi j'ai regardé les alentours et en fait les alentours d'Onex ça va jusqu'en Italie. On peut aussi réduire les alentours à plus restrictif.

Et ensuite, je tiens à réitérer ce que j'ai déjà dit et dans ma motion, et qui concerne le site et l'application, en fait en soi ce n'est pas si mal, mais c'est le contenu qui est problématique. Enfin au début on nous présente que toutes les informations utiles y sont présentes, mais non.

Parce que quand on regarde les déchetteries, donc on sait où elles sont placées, mais on n'a toujours pas accès à quand ont lieu les déchetteries sur la commune d'Onex.

Donc pour moi la réponse est pleine de promesses, mais pour le moment pas satisfaisante. Je vous remercie.

M. CATTANI (S) : Merci Monsieur le Président. En fait le site internet de la commune pour moi est un outil qui est très important. Moi je le trouve très bon mais j'ai moins de critiques que Madame GIROUD.

Cependant, ce qui m'intéresse moi c'est que pour que ce soit fonctionnel, pour qu'il soit utile à tout le monde, il faut le maintenir. Il faut le développer. Vous ajoutez aussi qu'il faut l'améliorer.

Ma question est la suivante, combien de ressources la commune met pour faire tout ça ? Parce que ce n'est pas négligeable. Et est-ce que suite à cette motion, est-ce que vous allez engager davantage de monde ? Parce qu'il faut aussi comme ça a été mentionné, il faut aussi que les liens fonctionnent, il ne faut aussi pas seulement qu'on mette du contenu, mais qu'on le vérifie de manière régulière.

Et ça je pense que ça doit être fait de manière centrale. Et voilà c'est ma seule question. Merci.

M. AMBORD (MCG) : Merci Monsieur le Président. Je voulais appuyer ce que disait Monsieur CATTANI, c'est vrai qu'on a voté Fr. 120'000.00 pour l'application, le site internet. Et on n'a jamais discuté s'il y avait une maintenance avec pour le contenu qui doit être mis régulièrement pour la mise à jour, pour le digital marketing, etc. Donc oui effectivement ça sera intéressant de savoir. Merci.

Mme KLEINER : Merci Monsieur le Président. Navrée que cette réponse ne vous satisfasse pas Madame GIROUD. Je vais répondre à la question de Monsieur CATTANI.

L'organisation, enfin donc ce site c'est un gestionnaire de contenu privatif. On n'a pas utilisé un gestionnaire de contenu public. C'était le choix du service de communication. Il se sentait plus en confiance dans cette manière de fonctionner. C'est une société suisse qui a créé ce gestionnaire de contenu.

Et puis l'organisation de la communication justement maintenir à jour, c'est plutôt d'avoir créé une équipe au sein de l'entier de l'administration que ce soit l'aménagement, que ce soit l'exploitation, que ce soit le service sport pour que chacun puisse mettre à jour les informations avec une alerte à la communication de manière à ce que la communication valide si y'a des problèmes.

Après vous avez raison, c'est un travail colossal que de maintenir ces informations. Récemment nous avons par exemple observé que les conseillers municipaux n'avaient pas tous leur photo ou que le conseil municipal n'était pas correctement référencé. C'est effectivement à la merci de ce genre de petits problèmes.

Nous essayons, ou le service communication essaie de veiller à que ce soit le mieux possible. Parfait, ça ne le sera jamais, ça ce n'est pas possible. Mais en tout cas pour suivre

ce site internet, je trouve que beaucoup d'informations y sont publiées régulièrement. Il y a des mises à jour régulières. On peut toujours mieux faire. Merci Monsieur le Président. Merci de votre attention.

M. SUCHET (PLR) : Merci Monsieur le Président. Juste ne changez rien, il y a la carte d'Onex et je suis dessus. Merci.

M. SANTARELLI (S) : Merci Monsieur le Président. Peut-être une demande de compléments de réponse. La question avait effectivement... à savoir si le service communication avait les ressources suffisantes en terme humaines, en termes de quantité et de qualité.

Où est-ce que c'étaient des raisons qui peuvent expliquer peut-être certains éléments de critique de non mise à jour du site. Est-ce qu'il y a... pour faire simple les ressources humaines compétentes pour une bonne gestion du site ?

Mme KLEINER : Merci Monsieur le Président. Si vraiment nous voulions que le service communication donne toutes les informations des activités de la commune, nous devrions vraiment renforcer ce service de façon drastique, ce que nous n'avons pas fait.

Nous comptons sur les services. Par exemple le secrétariat général qui est en contact avec tout ce qui est des activités du Conseil municipal a fait la mise à jour par rapport aux conseillers municipaux. Par exemple les animations culturelles, elles l'ont été par la personne déléguées au service culture.

Donc nous n'avons pas renforcé les services, le service communication pardon pour maintenir à jour. Par contre, ça veut dire aussi que le risque d'erreur il existe. C'est-à-dire que le service concerné par l'information publie l'information, et puis le service communication valide juste l'organisation, la publication, la manière dont ça apparaît sur le site.

Le contenu, il ne va pas aller vérifier si le service a correctement fait son travail ou c'est correctement renseigné avant de publier les informations. Dans la grande majorité des cas, les informations sont correctes. Mais il peut arriver qu'elles ne le soient pas, qu'une personne qui a fait cette information soit nouvelle, qu'elle remplace quelqu'un qui est malade.

C'est la réalité du fonctionnement d'une administration. Nous n'avons pas fortement renforcé le service communication.

M. SANTARELLI (S) : Merci Monsieur le Président. Je peux me permettre de rebondir. On a évoqué tout à l'heure la question de l'illettrisme numérique. On a évoqué le fait qu'il se pourrait qu'une des raisons pour la non-utilisation autant qu'on le voudrait de ce service ou en tout cas qu'il y avait peut-être un problème d'information et de communication.

Je sais que sur cette question de l'information sur les prestations à disposition, c'est un thème qu'on a déjà évoqué lors de précédentes séances. Quand j'entends votre réponse, j'aurais envie de suggérer qu'effectivement on puisse se donner les moyens au niveau de

la commune d'Onex d'avoir un service communication, je dirais, encore plus performant. Il fait du très bon travail.

Mais est-ce qu'effectivement dans les profils peut-être qui font partie de ce service communication ou simplement dans le nombre de personnes qui font partie de ce service de communication, est-ce qu'il y aurait un effort à faire ? Et si oui, peut-être c'est un élément à intégrer dans le prochain budget pour 2026.

Voilà et pour conclure, encore une fois, la communication sur les prestations c'est un élément essentiel à une bonne politique publique. C'est un élément essentiel à accéder à des prestations.

Et puis peut-être juste un complément au commentaire précédent sur l'illettrisme numérique, moi je suis resté sur ma faim par rapport à la réponse. Il y a un certain nombre d'actions qui ont été évoquées, en fait une liste. Ça a été mentionné. Pour moi ce qu'il manque, c'est un élément d'évaluation, c'est-à-dire....

M. le Président : Monsieur le conseiller municipal, il s'agit d'une réponse sur cette motion et non pas sur la motion que nous avons déjà passée. Je vous prierais de rester sur ce sujet s'il vous plaît.

M. SANTARELLI (S) : Pour moi ça va dans cet élément de communication et de bonne gestion des prestations publiques. Je vous remercie. Je m'excuse de cette longue parole.

« **MOTION** »

Vu la complexité actuelle du site internet onex.ch

Vu l'absence d'ergonomie sur le site actuel

Vu la lourdeur du site

Vu son impact écologique non justifié

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du groupe des Vert-e-s d'Onex

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

par 20 oui et 5 abstentions

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

- 1. Rendre le site internet de la commune plus ergonomique ;*
- 2. Faciliter la navigation sur le site, simplifier la structure du site internet ;*

3. Diminuer l'empreinte écologique du site internet ;
4. Mise à jour régulière notamment des informations destinées aux habitants.

* * *

RÉPONSE :

Introduction

Le site internet de la Ville d'Onex constitue un outil essentiel pour informer, orienter et offrir des services aux habitantes et habitants. Il centralise de nombreuses prestations municipales et permet un accès rapide aux informations utiles.

Toutefois, des interrogations ont été soulevées concernant l'ergonomie du site, la navigation, l'impact écologique ainsi que certains aspects techniques. Le Conseil administratif reconnaît l'importance de ces enjeux et répond aux attentes formulées dans cette motion en proposant une amélioration continue de la plateforme. Plus particulièrement, voici une analyse des points soulevés, ainsi que les mesures prévues pour garantir une expérience utilisatrice et utilisateur optimale, ainsi qu'une gestion numérique plus durable.

1. Problématiques soulignées et mesures envisagées

1.1 Navigation et ergonomie

Le site internet contient un grand nombre d'éléments (textes, icônes, liens, images), ce qui peut complexifier l'expérience utilisatrice et utilisateur. Cette richesse de contenus vise à centraliser l'information pour éviter la dispersion sur plusieurs pages externes.

Cependant, la structure actuelle pourrait être simplifiée pour faciliter la recherche d'informations et améliorer l'accessibilité des principaux services en ligne.

Mesure envisagée : ergonomie et simplification

- *Réorganisation de la structure de la page d'accueil pour améliorer l'accès aux informations essentielles.*

1.2 Problèmes techniques

Certains dysfonctionnements ont été relevés :

- *La fonction recherche ne fournit pas toujours des résultats pertinents.*
- *Des ajustements sont nécessaires pour améliorer l'affichage sur les smartphones et tablettes, notamment en ce qui concerne les icônes et les liens.*

Ces aspects ont un impact sur la fluidité de l'expérience utilisatrice et utilisateur et nécessitent des corrections techniques ciblées.

Mesures envisagées : améliorations techniques

- *Optimisation de la fonction recherche afin d'améliorer la pertinence des résultats.*
- *Correction des problèmes d'affichage mobile concernant les icônes pour garantir une expérience fluide sur tous les supports.*
- *Réduction du nombre d'éléments superflus sur la page d'accueil pour alléger l'interface.*

1.3 Impact écologique

La gestion des contenus numériques a un impact environnemental, notamment en raison du poids des images et de la consommation énergétique liée au stockage et à l'affichage des pages. Une optimisation est nécessaire pour réduire l'empreinte carbone du site sans nuire à la qualité des services offerts.

Mesures envisagées : optimisation écologique

- *Réduction du poids des images en privilégiant des formats optimisés.*
- *Mise en place d'un audit environnemental numérique pour identifier les améliorations possibles en matière de consommation énergétique.*
- *Sensibilisation des équipes à l'éco-conception numérique pour une gestion plus responsable des contenus.*

1.4 Mise à jour des informations

Des erreurs ponctuelles ont été constatées dans l'actualisation des contenus, comme l'omission de certaines dates dans l'agenda communal. Malgré la présence d'une actualité dédiée et d'une communication sur les réseaux sociaux, ce type d'incident souligne la nécessité d'un renforcement des procédures internes pour garantir une mise à jour plus rigoureuse et systématique.

Mesures envisagées : mise à jour et suivi

- *Renforcement de la formation auprès des équipes chargées de l'administration du site afin de limiter les erreurs et d'assurer une mise à jour efficace des informations.*
- *Mise en place de procédures de vérification pour garantir l'exactitude et la pertinence des contenus publiés.*
- *Suivi des indicateurs d'usage (statistiques de navigation) afin d'adapter les améliorations en fonction des besoins réels des habitantes et habitants.*

2. Conclusion

Le Conseil administratif prend acte des enjeux soulevés par la motion et s'engage à mettre en œuvre un plan d'amélioration continue du site internet communal. Ces efforts visent à proposer une plateforme plus ergonomique, accessible et respectueuse de l'environnement, en accord avec les attentes des habitantes et habitants d'Onex.

Les ajustements techniques et structurels en cours, combinés aux mesures à venir, permettront de proposer un site web moderne et performant, en adéquation avec la dynamique d'une ville tournée vers l'innovation et la proximité avec sa population.

Le Conseil administratif

Onex, le 23 mai 2025 »

16) Réponse du Conseil administratif à la motion 437 du 8 avril 2025 « Pour des équipements sportifs inclusifs »

Le Président (S) : Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ?

M. GAUTHIER (S) : Merci, Monsieur le Président. Nous nous réjouissons que le Conseil administratif ait l'intention d'installer ce banc et ce dès cet été déjà. Si j'ai bien compris l'exposé des motifs puisqu'il est question de séances d'initiation à la musculation qui auraient lieu sur place déjà début juillet.

Nous avons toutefois deux remarques à faire valoir. Premièrement, l'installation d'un banc pouvant permettre l'utilisation simultanée par plusieurs personnes ou du moins plus de deux personnes nous aurait semblé plus appropriée. Et sur la base de la photo illustrant la réponse du Conseil administratif, cela paraît difficilement envisageable.

Deuxièmement, nous craignons que la zone retenue pour l'installation de ce banc pour les actifs, à savoir l'emplacement de la future zone sportive des Tattes qui est elle-même située derrière le terrain de football des Tattes, ne soit pas la zone la plus accessible et la plus accueillante, surtout si ces bancs sont destinés prioritairement aux seniors.

Choisir un emplacement davantage central nous aurait semblé plus approprié. À Carouge par exemple, ces bancs ont été installés dans des parcs. Par ailleurs les autres équipements existants de ce type dont j'ai connaissance sont aussi installés dans des parcs.

Si la question devait se poser dans un futur proche d'installer d'autres bancs de ce type puisqu'il y en est également question dans la réponse du Conseil administratif, nous ne voudrions pas qu'il soit décidé de renoncer à l'installation de bancs supplémentaires au cas où l'installation des bancs à la zone sportive des Tattes ne devait pas rencontrer le succès escompté par la motion.

Moyennant ces deux remarques, nous nous réjouissons néanmoins de l'installation de ces deux bancs. Merci.

« MOTION »

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du groupe socialiste

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e
à la majorité simple

par 24 oui et 1 abstention

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

- 1. De mettre à disposition de la population des équipements sportifs adaptés à une pratique sportive inclusive, notamment par les seniors ;*
- 2. De s'inspirer des bancs actifs mis à disposition de sa population par la Ville de Carouge, à installer dans des lieux fréquentés, comme les espaces verts ou près*

des centres communautaires ou des zones d'activité (sous un couvert, si possible végétal).

* * *

RÉPONSE

Contexte

Le Conseil administratif attache une importance particulière au bien-être de la population et à la mise à disposition d'équipements sportifs accessibles à toutes et tous, y compris aux seniors. Dans cette optique, le parc communal d'infrastructures sportives en accès libre fait l'objet d'un entretien régulier et d'un développement progressif, au gré des opportunités.

C'est dans ce cadre que le Conseil municipal a voté, lors de sa séance du 15 octobre 2024, un crédit de réalisation en faveur de la rénovation de la zone sportive des Tattes, en cours de transformation. Ce projet vise à enrichir l'offre existante avec de nouvelles installations libres d'accès, parmi lesquelles un mur de grimpe, des modules de street-workout, une table de Teqball, un terrain multisports entièrement renouvelé, ainsi qu'une station BoxUp permettant l'emprunt de matériel sportif.

Concernant plus spécifiquement les besoins des seniors, la Commune dispose déjà d'un espace de fitness urbain au parc du Gros-Chêne. En complément, des programmes tels que Sport & bien-être en été (en collaboration avec le Pôle seniors de la Ville d'Onex) et Urban Training offrent, tout au long de l'année, des cours gratuits accessibles à toutes les générations actives, organisés dans les parcs ou en salle de gymnastique. Au cours de la législature 2020-2025, ces activités ont enregistré plus de 3'700 participations, témoignant de l'intérêt manifeste et constant de la population et une présence régulière des seniors.

Positionnement du Conseil administratif

Tel que suggéré par cette motion, le Conseil administratif reconnaît les bénéfices des bancs actifs, à l'instar de ceux mis en place par la Ville de Carouge, pour encourager une activité physique douce et encadrée. Grâce à des supports visuels explicatifs, ces équipements permettent aux utilisateurs de s'exercer en toute autonomie. Ils constituent un complément pertinent au dispositif déjà en place à Onex. Dans cette perspective, un banc actif de type Small Plus (cf. annexe) sera intégré à la nouvelle zone sportive des Tattes. Un emplacement a été réservé à cet effet et son acquisition est intégrée au sein du crédit de réalisation. S'il n'est pas possible, en l'état, de prévoir l'installation d'un couvert sur cette zone, en raison des contraintes liées à son implantation, il convient de noter que le site bénéficiera naturellement de l'ombre apportée par la lisière forestière en fin de journée, offrant ainsi un confort appréciable aux usagers et usagères.

Afin de valoriser l'usage de ces équipements, deux séances d'initiation au renforcement musculaire seront organisées les 4 et 6 juillet 2025 dans le cadre du programme Sport & bien-être en été. Ces ateliers permettront à la population de se familiariser avec les exercices réalisables grâce au banc actif et aux modules de street-workout.

Le Conseil administratif reste attentif aux opportunités qui pourraient se présenter à l'avenir et pourrait envisager l'installation d'autres bancs actifs sur le territoire communal, notamment dans le cadre de futurs réaménagements d'espaces publics, si les conditions s'y prêtent. »

17) Centre intercommunal de voirie – Approbation des comptes 2024 [projet de résolution 269]

Le Président (S) : Y a-t-il une demande de prise de parole à ce sujet ? Oui, Monsieur RAVESSOUD, vous avez la parole.

M RAVESSOUD (PLR) : Merci Monsieur le Président. Le groupe PLR souhaite remercier le centre intercommunal de voirie et ses représentants et acceptera sur le siège la résolution 269 sur l'approbation des comptes 2024. Merci.

Le Président : Merci Monsieur le conseiller municipal. J'ai oublié de vous demander en introduction. S'agissant d'un nouvel objet, y a-t-il des oppositions quant à son entrée en matière ? Excusez-moi. Ça ne semble pas être le cas, nous pouvons donc poursuivre. Monsieur STUTZ, vous avez la parole.

M. STUTZ (C) : Merci Monsieur le Président. Les comptes du CIV nous paraissent bien tenus et le groupe du Centre approuve sans réserve.

M. AMBORD (MCG) : Merci Monsieur le Président. Le groupe MCG votera sur le siège également.

M. PRAT (S) : Merci, Monsieur le Président. Tout a été dit, donc le groupe Socialiste propose de voter tout ça sur le siège. Merci.

Le Président (S) : Il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole sur ce sujet. À moins que le Conseil administratif veuille intervenir. Ça ne semble pas être le cas. Nous allons donc pouvoir passer au vote. Avant ceci, je demande à Madame la 1^{ère} secrétaire, de nous faire lecture du projet de résolution.

Mme GIROUD (Ve) : lecture des invites.

Le Président : Merci Madame la 1^{ère} secrétaire. Nous allons donc pouvoir passer à la procédure de vote concernant cette délibération. Celles et ceux qui acceptent ce projet de résolution, appuieront sur le +, celles et ceux qui refusent, le -, et celles et ceux qui s'abstiennent, le O. Le vote est lancé.

À l'unanimité de vos 28 voix, ce projet de résolution est donc approuvé.

Le projet de résolution 269 est accepté par 28 oui, 0 non et 0 abstention (28 votants).

Résolution 269 dont la teneur est la suivante :

« Vu la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, articles 30, alinéa 1, lettre i) et 57, alinéa 1

Vu les statuts Centre intercommunal de voirie (CIV), article 9, alinéa 2

Vu l'approbation du compte de fonctionnement du Centre intercommunal de voirie par le Conseil du groupement dans sa séance du 07 mai 2025, ainsi que par les courriels qui ont suivi du 8 au 16 mai 2025

Vu le préavis favorable des délégués du Conseil municipal de la Ville d'Onex au groupement du Centre intercommunal de voirie

Vu le rapport de l'organe de contrôle délivré par la fiduciaire PKF Fiduciaire SA

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c l a r e :

par 28 oui (unanimité) sur 28 conseillères municipales et conseillers municipaux

- 1. Approuver le compte de fonctionnement 2024 du Centre intercommunal de voirie, présentant un montant de **Fr. 337'209.14** aux charges, entièrement couvert par la participation des trois communes ;*
- 2. Approuver le bilan s'élevant à **Fr. 280'328.91** à l'actif et au passif.»*

* * *

18) Continuons à préserver le parc des Évaux pour les habitantes et habitants (projet de résolution 270)

Le Président (S) : S'agissant d'un nouvel objet, y a-t-il une opposition à l'entrée en matière, même si vous l'avez accepté à l'ordre du jour ? Ça ne semble pas être le cas, y a-t-il d'autres demandes de prise de parole sur ce sujet ? Monsieur STUTZ, vous avez la parole.

M. STUTZ (C) : Merci, Monsieur le Président. Le Centre Onex trouve important de protéger les rares espaces verts et de refuser tout projet ne respectant pas la nature existante.

L'impact au sol des bâtiments projetés est trop important. La pose de terrain synthétique n'est pas souhaitable. Le projet est proche du Rhône et les éléments volatils en plastique seraient un danger pour la faune.

En outre, les espaces occupés par l'académie seront privatisés lorsque le parc des Évaux a pour vocation de rester un espace public dans son intégralité. C'est principalement pour ces raisons que le groupe du Centre soutiendra cette résolution même si nous aurions voulu qu'elle soit complétée par des éléments chiffrés pour pouvoir pleinement apprécier les enjeux et apporter ainsi quelques éléments nouveaux au dossier.

Mme BEAUSOLEIL (Vert-e-s) Merci, Monsieur le Président. Donc comme ça a été dit, le tribunal de première instance a rejeté le recours de notre commune qui s'opposait à la venue de l'académie du Servette aux Évaux.

Par ce texte, on souhaiterait affirmer notre position en tant que Conseil municipal de continuer à s'opposer à cette venue et continuer à plébisciter, comme l'a dit mon préopinant, un parc public qui pour la population.

À nouveau je vais réciter l'exposé des motifs, mais je pense que c'est important. Onex est une commune dense, 6^{ème} commune du canton de Genève. Elle a une zone d'habitat dense également, avec des îlots de chaleur qui ont été encore une fois diagnostiqués en 2023 dans le diagnostic territorial qui a été fait. Donc des îlots de chaleur du côté nord, ce diagnostic revenait sur le fait qu'il fallait créer des îlots de fraîcheur pour la population.

Je tiens aussi à préciser que ce diagnostic a été repris par Monsieur APOTHELOZ dans une de ces prises de parole à Onex. Donc voilà le canton est au courant au fait de notre situation dans la commune.

Les Évaux c'est plus qu'un parc, ce n'est pas un lieu de vide, c'est la continuité de nos habitations, un lieu public, ouvert, de loisir, de sport, de détente et de rencontre. Et il doit pouvoir le rester pour Onex, mais pour également pour les communes avoisinantes.

Pour rappel, en 2023, Bernex a construit plus de 380 nouveaux appartements. Dès 2028, il y aura plus de 500 nouveaux appartements à Vailly. Donc c'est une population qui se densifie dans nos alentours, et qui a besoin d'avoir des espaces publics de proximité, des espaces publics et surtout de fraîcheur comme l'est le parc des Évaux.

Je pense que ça serait important de le redire. Toutes et tous ici, on n'est pas du tout contre le foot, au contraire, Onex soutient le foot. On a récemment voté pour un crédit pour rénover uns des stades d'Onex. C'est ici pas du tout la question.

On pense que ce n'est pas l'idéal ni pour l'académie, ni pour notre commune, d'accueillir le Servette FC aux Évaux. On le redit de nouveau, mais voilà on est un peu obligé de le redire étant donné que des fois on a l'impression que les personnes qui n'habitent pas sur la commune ne se rendent pas forcément compte du quotidien.

Le trafic sur François-Chavaz, il est déjà totalement saturé. On le sait toutes et tous entre 16 heures et 19 heures, tous les jours, il y a des files de voitures. Comment faire dans ses conditions pour absorber plus de voitures, de cars qui viendraient pour accueillir les 12 équipes du Servette FC ?

Ça engendrerait évidemment des problématiques pour le Servette, mais à nouveau pour la commune. Donc cette situation n'est idéale pour personne. Par ce texte, le but c'était d'affirmer notre position unique du Conseil municipal pour soutenir les prochaines démarches du Conseil administratif en faveur des intérêts des Onésiens et des Onésiennes, et d'un parc public pour tout le monde dans une situation en plus de réchauffement climatique et de lutte contre les îlots de chaleur.

Donc ce texte, c'est peut-être très global, mais le but c'est de vraiment d'avoir une position commune comme on l'avait pu l'avoir en 2021. Et puis je trouve que c'est symboliquement de commencer la législature là-dessus pour les habitants et les habitantes d'Onex, c'est très fort. Donc je vous remercie pour l'accueil que vous ferez à ce texte.

M. ABBE-DECARROUX (PLR) Merci, Monsieur le Président. Le groupe PLR soutient la résolution apportée à l'ordre du jour par notre collègue Cora BEAUSOLEIL, et que nous remercions au passage pour le travail. Et nous vous invitons à l'approuver unanimement.

Il est de bon ton de rappeler encore une fois que c'est un CM unanime qui lors de la législature précédente, s'est opposé à l'installation provisoire de l'académie du Servette au parc des Évaux. Ceci pour les motifs que nous réitérons aujourd'hui.

Il est de bon ton également de rappeler que le PLR est, à juste titre, de nature parcimonieuse lorsqu'il s'agit d'utiliser les ressources publiques. Partant, sur le fond, le PLR s'étonne qu'on puisse porter atteinte, sans justification manifeste, à long terme, à un tel patrimoine, que dis-je, un tel réservoir de nature en ville par l'érection d'un bâtiment d'exploitation et administratif.

Certes, il y a des besoins. Mais avant même de les évaluer sérieusement en pertinence et en solution alternative, on est prêt à sacrifier une ressource formidable, une terre de qualité, source de vie, de détente et de fraîcheur, qui malheureusement se fait de plus en plus rare ici en Suisse et ailleurs. En termes d'économie de moyens, on peut faire mieux.

Sur la forme, le groupe PLR attaché à l'état de droit, comme vous le savez aussi, souhaite que le CA évalue objectivement les chances de succès d'un éventuel recours avant de s'y lancer.

Par économie de ressource également, financière cette fois, le groupe PLR considère que si les chances ne devaient pas être manifestement dans notre côté, il est inutile de poursuivre dans cette voie, d'entraver des procédures et en fin de compte, de dépenser davantage encore pour rien.

Certes, nous serions vraiment déçus. Mais nous pensons que si le CM reste unanime contre la venue temporaire de l'académie du Servette aux Évaux, cela constituera de fait

une force. 27 hectares, 51 est sur le territoire communal, soit 53% du parc est sur le territoire onésien.

Qui peut se traduire en une pression sur la réalisation même de cette implantation contrainte, par exemple sur les accès. La qualité que nous souhaiterions respectueuse de l'environnement du terrain synthétique, qui sera construit.

Et quant à la limitation du nombre de places réservées de parking, 35 places pour 80 collaborateurs. Aucune entreprise ne peut allouer un tel ratio, qui est actuellement en parfaite incohérence avec les efforts qui sont sollicités à cet égard à la population. Ils sont redemandés à nos concitoyennes et concitoyens en particulier de la cité lorsque la voie verte sera mise en œuvre.

Sur ce, tout en étant fondamentalement en faveur du sport pour le plus grand nombre, et même en faveur d'une réfection des terrains, nous réitérons notre soutien à la résolution et invitons les autres groupes à être ou rester unanimement résolus également.

Enfin, pour la commission consacrée aux Évaux, à titre personnel, je souhaiterais que celle-ci soit ouverte aux autres membres du Conseil municipal. Je vous remercie.

M. AMBORD (MCG) Merci, Monsieur le Président. Le groupe MCG va bien entendu soutenir cette délibération. Mais on s'interpellait sur comment c'est possible qu'on privatise un tiers d'un parc qui est destiné public ? Je n'arrive pas à comprendre comment cela est possible.

M. GAUTHIER (S) Merci, Monsieur le Président. Simplement pour dire que le groupe Socialiste nous soutenons évidemment cette résolution. Nous sommes attachés à la dimension publique du parc des Évaux comme ça a été rappelé par mes préopinants.

Et nous remercions Madame BEAUSOLEIL pour le travail en vue de la rédaction de cette résolution. Merci.

Mme YUNUS EBENER : Merci Monsieur le Président. Il n'est pas forcément d'usage que le Conseil administratif intervienne dans des débats du Conseil municipal, mais moi je voulais juste par rapport à la préoccupation de se dire qu'on n'est pas contre le sport et on n'est pas contre le foot.

Et je voulais juste vous donner un chiffre pour vous au cas où vous êtes interpellé dans la commune, ou vous êtes interpellé par les sportifs au niveau du foot. Il faut que vous ayez l'information suivante.

C'est que FC Onex, c'est l'association sportive qui reçoit le budget le plus important de la commune. C'est Fr. 100'000.00. Et puis après c'est Servette. Donc bien entendu que la Ville d'Onex n'est pas contre le foot. Et avec cette preuve, vous pouvez aussi argumenter.

Et puis par rapport au bâtiment, moi j'aimerais aussi vous donner quelques chiffres. De nouveau, si vous êtes interpellé, ce bâtiment qui souhaite mettre en place dans la zone de verdure, fait quand même 1'000 mètres carrés sur une hauteur de 11 mètres.

Donc ce n'est pas juste un petit bâtiment, c'est quelque chose d'énorme qui va s'installer dans le plus grand parc urbain de Suisse. Ça c'est aussi un élément à retenir et les arguments que vous pouvez avoir.

Et puis, un dernier élément, c'est l'investissement de la Ville d'Onex dans ce parc. Donc comme vous l'a dit Monsieur PASQUIER en début de ce CM, la Ville d'Onex prend la présidence de la Fondation des Évaux. C'est un investissement énorme qui est demandé au Conseil administratif et qui sera accompli par Jean-Pierre PASQUIER.

Mais il va y avoir aussi petit à petit une augmentation du budget de la Ville d'Onex dans ce parc. Et je pense qu'à ce niveau-là pour notre population, on peut quand même donner quelques arguments en disant qu'on n'est pas favorable à cet accueil.

Et puis pour répondre à votre question, comment est-ce qu'on peut privatiser ? Et en fait, c'est l'État. Quelque part, ce parc appartient à l'État et l'État le met à notre disposition et nous le gérons. Dans le fond, c'est comme si on était un peu locataire, mais les propriétaires c'est l'État. Voilà.

Le Président (S) : Merci Madame la conseillère administrative. La parole n'étant plus demandée sur cette résolution, je propose donc de passer au vote avant lequel Madame GIROUD, 1^{ère} secrétaire, va nous faire lecture de cette résolution.

Mme GIROUD (Ve) : lecture des invites.

Le Président : Merci Madame la 1^{ère} secrétaire. Nous allons donc pouvoir passer à la procédure de vote de cette résolution. Celles et ceux qui acceptent ce projet de résolution, appuieront sur le +, celles et ceux qui refusent, le-, et celles et ceux qui s'abstiennent, le 0. Le vote est lancé.

À l'unanimité de vos 28 voix, vous avez approuvé cette résolution.

Le projet de résolution 270 est accepté par 28 oui, 0 non et 0 abstention (28 votants).

Résolution 270 dont la teneur est la suivante :

«

- *Vu que le parc des Évaux est apprécié par de nombreuses familles et habitant.es qui, dans un contexte de très forte urbanisation, ont besoin d'espace de verdure pour se détendre et pratiquer des activités de plein air ;*
- *Vu qu'il est essentiel que le parc des Évaux continue à poursuivre sa mission d'accueil de tout-e-s les habitant-e-s de la région, d'autant plus dans un contexte de réchauffement climatique ;*
- *Vu les conclusions de l'étude menée par l'EPFL et les HUG en 2023 sur l'état de santé de la population onésienne de continuer de travailler sur la suppression des îlots de chaleur à Onex, particulièrement sur la partie nord de la commune ;*
- *Vu que l'arrivée du centre de formation du Servette Football Club diminuerait l'espace dévolu aux autres sportif-ve-s, aux familles et l'esprit des Évaux en serait profondément transformé ;*

- Vu la surface importante qui serait soustraite à la nature et perdue pour la biodiversité et la petite faune en cas d'implantation de Servette aux Évaux ;
- Vu que l'arrivée du club engendrerait une explosion du trafic motorisé alors même que la situation actuelle est déjà intenable et insupportable pour les habitants du chemin François Chavaz (problèmes d'accès, bouchons, nuisances sonores, etc.);
- Vu que le Tribunal administratif de première instance (TAPI) a récemment rejeté les recours des communes d'Onex, de Bernex, ainsi que des associations s'opposant à l'implantation de l'académie du Servette FC aux Évaux,

Vu l'exposé des motifs,

Sur proposition de l'ensemble des groupes du Conseil municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c l a r e :

par 28 oui (unanimité) sur 28 conseillères municipales et conseillers municipaux

1. *Qu'il continue à s'opposer fermement à l'installation de l'Académie et l'École du Servette Football Club au Parc des Évaux :*
2. *Qu'il demande au Conseil administratif de poursuivre ses démarches afin de s'opposer à l'installation de l'Académie et l'École du Servette Football Club au Parc des Évaux »*

* * *

19) ACG - Décision de l'AG du 21 mai 2025 concernant : l'attribution, par le Fonds intercommunal, d'une participation financière de Fr. 70'000 pour le projet « Rendez-vous citoyens » en 2026

Le Président (S) : Je précise que nous n'avons pas de vote prévu sur cet objet, simplement des commentaires s'il y en a. Monsieur Sébastien PASQUIER, vous avez la parole.

M. S. PASQUIER (PLR) : Merci Monsieur le Président. Simplement pour dire que le PLR tient à saluer cette belle décision de l'ACG. En effet, il est essentiel d'encourager les jeunes à s'impliquer dans la vie démocratique en les incitant à voter. Nous saluons également l'association Et pourquoi pas, pour l'organisation de ces rendez-vous. Merci.

Mme YUNUS EBENER : Merci Monsieur le Président. Oui alors j'allais aller vraiment dans ce sens-là. Et puis vous donner peut-être quelques éléments d'information concernant la Ville d'Onex par rapport à l'association Et pourquoi pas.

Donc il y a eu des rencontres avec les intervenants sociaux comme les travailleurs sociaux hors murs, les éducateurs et les animateurs socioculturels. Il y a eu 11 soirées qui ont été organisées et qui ont rassemblé au total 112 jeunes de 18 à 25 ans.

Et puis j'encourage vivement les jeunes qui sont dans ce Conseil municipal parce qu'on va réitérer cette expérience avec cette association et d'encourager votre entourage, vos amis, vos voisins, vos proches pour s'y rendre, pour se familiariser avec la politique et pour pouvoir dépasser quelque part ce plafond de verre qu'il y a dans les élections du Conseil municipal, du Conseil administratif, des 28% de participation et aussi lors des votations du 18 mai. C'était 28% de participation.

Donc c'est quand même dommage que plus de 70% de notre population ne participe pas à la vie politique. Merci.

20) Propositions individuelles et questions

Le Président (S) : J'attends vos questions. Monsieur AMBORD, vous avez la parole.

M. AMBORD (MCG) : Merci Monsieur le Président. Je voulais savoir où est-ce que c'en était par rapport au concours d'architecture ? Et puis j'aurais voulu savoir où c'en était par rapport à l'espace coworking ? Merci Monsieur le Président.

Mme GIROUD (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Donc en fait j'étais à vous f(f)êtes Onex, donc c'était très sympa. L'inconvénient pour vous, c'est que la population vient me parler et puis vient me faire sa remarque.

Et notamment, il y a une dame qui m'a... enfin j'ai trouvé ça intéressant parce que c'est la seule personne qui m'a dit je regarde le Conseil municipal via en streaming. Et puis elle disait qu'elle trouvait ça dommage que le Conseil municipal s'arrête après nos questions et qu'elle n'ait pas accès aux questions des habitants et qu'elle trouverait intéressant justement d'avoir aussi accès aux questions des habitants.

Donc est-ce qu'il y aurait le moyen de trouver un système où par exemple les habitants pourraient poser leur question sans être filmé et sans donner leur nom, histoire que les personnes qui nous regardent, et je les remercie, puissent également suivre l'entièreté de la séance ? Merci.

M. PRAT (S) : Merci, Monsieur le Président. J'ai reçu la liste des présences pour les signatures. Et je constate que pour la deuxième fois en deux semaines, donc la séance d'introduction et celle d'aujourd'hui, ma collègue est prénommée Philippe et son nom de famille est un nom composé SCHMIDT-MESSINA. Donc j'imagine que l'administration fera le nécessaire pour corriger ça.

Un deuxième point, avec les documents pour la séance, on n'a pas reçu le PV de la séance d'introduction. Ceux... on n'a pas reçu. Ça viendra.

Et puis maintenant, je veux dire que je vais parler de quelques sujets auxquels j'avais un intérêt particulier et la situation actuelle. Je parle de la législature précédente et d'autres plus anciennes.

Je commencerai dans l'ordre chronologique inverse. Lors de la séance du 26 mars 2024 et celle du 28 novembre 2024, j'avais signalé le problème rencontré, donc des véhicules

mal stationnés par le personnel municipal chargé de laver les abris bus de la place du marché. Malgré tout, le travail a été fait et bien fait.

Cette année, le jeudi 15 mai, le secteur était protégé par des barrières empêchant les voitures d'occuper l'espace réservé permettant ainsi au personnel communal de réaliser les lavages des refuges en toute sécurité.

Le même jour, le 15 mai donc, même lieu, la place du Marché côté Salève, la boîte aux lettres a été enlevée à cause des travaux de surélévation des bâtiments. J'avais fait la demande déjà en 2021 au moment du début du chantier. Madame PERROTTET avait fait pareil.

Il a fallu attendre, aux commerçants et aux voisins, 48 mois pour pouvoir porter une missive et bientôt j'espère les enveloppes de vote. Ces jours j'ai remarqué que le problème de fixation au sol de la boîte. Il faudra bien serrer les écrous, il n'y a que ça. Mais je compte sur l'administration pour faire le nécessaire auprès de la poste.

Et maintenant, c'est une longue histoire, mais j'essaierais de faire court. En 2009, inauguration de la Maison Onésienne, mais dû à l'opposition de la droite, l'Astronex, cette salle bien-aimée, par les habitants d'Onex et d'ailleurs, a été laissée de côté.

Ce local est souvent utilisé par des réunions associatives, des expositions, fêtes familiales, vestiaires pour les groupes qui participent à vous f(ê)tes Onex, etc. C'est aussi ici les mardis et les jeudis qu'ont lieu les Casse-croûte, un repas convivial très apprécié par les seniors et beaucoup d'entre eux se déplacent à l'aide des appareils, de cannes, ou de déambulateurs.

Pour s'assurer d'avoir une place pour manger, ils arrivent assez en avance et doivent attendre debout devant la porte. Depuis 2011, oui 2011, et assez périodiquement j'ai demandé l'installation d'un banc comme ceux des parcs publics près de l'entrée.

Qu'elle ne fut ma surprise quand le vendredi 16 mai 2025, je vois le banc tant désiré. Si vous avez fait les calculs, 14 ans ont passé dès la première demande jusqu'à l'exécution. 14 ans d'attente pour 30 minutes qu'a pris l'installation. Conclusion, la persévérance paie. Merci Monsieur le Président.

Le Président : Merci Monsieur PRAT. Concernant le PV du 2 juin, il est en cours de rédaction et vous parviendra pour septembre.

M. JEBBARI (S) : Merci, Monsieur le Président. Donc je vais revenir sur la fête des écoles. Donc l'année passée, j'y ai été avec mes enfants, puis je me suis retrouvé coincé dans le chemin Charles-Borgeaud avec des fortes chaleurs.

Je vois que sur nos tables on a le programme et puis l'itinéraire cette année a été modifié. Donc je remercie l'administration d'avoir pris note de cela. Mais je me demande pourquoi les barrières ne sont pas mises là entre le parvis et puis la Mairie ? Ça permettrait d'avoir un peu plus de place pour attendre en attendant que le portail de la Mairie s'ouvre pour rejoindre les enfants.

J'y ai été l'année passée, on était entassé. Les gens ne pouvaient plus sortir et puis on frôlait l'accident. Une personne pourrait avoir un malaise. Donc ma question, est-ce que cette année on ne pourrait pas mettre les barrières juste là un peu plus loin comme ça les gens peuvent rester là et s'aérer ? Donc ça c'était ma première question.

La deuxième, je reviens sur les abris bus. Et étant donné que les travaux ne sont pas encore réceptionnés, il reste encore les abris à mettre en place. Je me demande s'il était possible de mettre des marquages au sol, encore une fois pour les personnes malvoyantes et aveugles, pour qu'ils puissent savoir où est la porte.

Ils avaient leur habitude avec les grilles de sol, avec les petits trottoirs bancals. Aujourd'hui il n'y a plus tout ça, c'est lisse. C'est propre. C'est parfait. Par contre, ils ne savent pas où il est l'abri de bus, ils ne sauront pas où sont les passages piétons.

Ma question, est-il possible de rajouter ces marquages comme ça se fait un peu partout dans nos communes pour permettre aux malvoyants de sentir où la porte du bus ? Je vous remercie.

M. GAUTHIER (S) : Merci Monsieur le Président. J'avais une question simple qui concernait la Villa Tacchini puisqu'on a discuté durant ce premier semestre au Conseil municipal. Est-ce que le Conseil administratif a des nouvelles à nous communiquer concernant les discussions avec la ville de Lancy qui portent sur la Villa Tacchini ? Merci.

M. SUCHET (PLR) : Merci Monsieur le Président. Ce n'est pas une question mais c'est un remerciement que j'adresse au Conseil administratif pour son geste de solidarité en vers la commune de Blatten qui a été annoncé au début du Conseil.

Fr. 10'000.00 c'est peu, mais c'est toujours ça. Et si toutes les communes de Suisse versent quelque chose, je pense que c'est très bien. Je suis quand même un petit peu déçu que ça soit que Fr. 10'000.00. Quand je vois qu'on a dépensé aujourd'hui Fr. 278'000.00 pour planter deux arbres, voilà j'espère qu'ils arriveront à planter plus d'arbres avec nos Fr. 10'000.00 que deux. Mais en tout cas merci et bravo d'avoir fait ce geste.

Mme KLEINER : Merci Monsieur le Président. Je commencerais par l'intervention de Monsieur AMBORD concernant, il a fait deux interventions l'une au sujet de l'application. Alors comme je l'ai indiqué, le service communication est volontiers ouvert à entendre vos commentaires. Il ne pourra peut-être pas mettre en œuvre tout ce que vous demandez, mais il est ouvert à les entendre. Et vous pouvez adresser vos commentaires au sujet de l'application à communication@onex.ch.

Concernant le concours d'architecture au sujet de l'Astronex, espace coworking, je vous remercie d'avoir posé la question. Les deux membres du jury ayant été réélus, nous considérons, donc c'est Madame Cora BEAUSOLEIL et vous-mêmes Monsieur AMBORD, nous considérons que nous pouvons aller de l'avant maintenant avec ce concours d'architecture.

Le programme du concours d'architecture va être posé pour obtenir le label SIA, c'est une exigence du président de ce concours d'architecture. Donc il va être posé à la fin du mois de juin. On espère qu'à la fin de l'été nous aurons un retour de l'instance concernée, et que nous aurons obtenu ce label pour ce concours ouvert.

Ensuite, alors bien sûr que les membres du jury Madame BEAUSOLEIL et vous-même, aller recevoir tout prochainement un projet de programme, un projet avant que le label soit obtenu. Donc ça devrait normalement vous parvenir au tout début de l'été.

Concernant les commentaires de Monsieur PRAT, je prends vos remerciements pour le banc Monsieur PRAT devant l'Astronex. Je n'ai par contre pas tout compris au sujet du nettoyage devant les abris bus. Nous pouvons volontiers en discuter tout à l'heure pour que vous clarifiiez votre demande.

Concernant la boîte aux lettres, et bien nous allons remonter une fois encore auprès des services poteaux pour leur signaler que cette boîte aux lettres n'est pas stable, qu'elle branle.

Et enfin concernant la Villa Tacchini, je ne vais pas refaire l'erreur que j'ai faite la dernière fois. Je vous informe simplement que des discussions sont encore en cours, que nous négocions encore pour essayer de trouver la meilleure solution, qu'elles sont en bonne voie. Mais que je n'ai pas d'autres informations à vous communiquer avant qu'une décision soit prise. Je vous remercie de votre attention. Merci Monsieur le Président.

M. PRAT (S) : Merci Monsieur le Président. Concernant les nettoyages des abris bus, Monsieur PASQUIER il m'a donné la réponse au problème qu'il y a eu l'année passée. Et cette année, tout a bien fonctionné. Donc c'est bon. Merci.

M. SANTARELLI (S) : Merci Monsieur le Président. Peut-être quand même une question et un commentaire. Une question donc au sujet de la Villa Tacchini, les jeunes d'Onex ne seront pas empêchés d'y accéder en tout cas pour le moment ?

Et puis un commentaire, la liste des objets en suspens est quand même excessivement longue, il y a beaucoup de sujets qui touchent le social, la santé, l'enfance. Je dirais même la plupart. Donc voilà, je vous invite à y répondre dans les meilleurs délais. Je vous remercie.

Mme YUNUS EBENER : Merci Monsieur le Président. En effet, j'ai eu ma première séance avec Monsieur Thomas SAVARY. Il a été question des 13 motions qui ont été déposées à la fin de la législature. En fait, le service social, santé, enfance va vous répondre dans les meilleurs délais et en fonction de ses capacités de travail.

Sachant que c'est aussi ce même service qui va s'occuper de la FEVO dans un premier temps. La directrice étant en arrêt, il y a un retour à 50%. Mais au vu de notre projet de créer cette fondation, il y a ces deux priorités qui sont mises en avant.

Donc je vous serais reconnaissante et de la part du service social, santé et enfance, d'être patient parce qu'ils sont tout à fait conscients qu'ils doivent répondre à ces 13 motions, et ils vont faire le nécessaire dans les délais dont ils ont les capacités. Merci.

Le Président : Merci beaucoup Madame la conseillère administrative. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Cela ne semble pas être le cas, nous sommes donc arrivés au bout de notre ordre du jour. Monsieur SANTARELLI, vous voulez ajouter quelque chose ? Monsieur SANTARELLI, vous avez la parole.

M. SANTARELLI (S) : Juste une réponse à ma question, est-ce que les jeunes ils ont toujours accès dans cette période de négociation à la Villa Tacchini ? Il n'y a pas mise en exécution de quoi que ce soit ? Merci.

Le Président : Merci Monsieur le conseiller municipal. Y'a-t-il cette fois d'autres demandes de prise de parole ? Si ce n'est pas le cas, donc comme je le disais, nous sommes arrivés au bout de notre ordre du jour. Je lève donc ici la séance.

Et avant d'aller boire un verre et de manger quelque chose dans la salle des commissions, j'invite le public, s'il a des questions au Conseil administratif, à les poser.

La séance est levée à 21 heures 04

La 1^{ère} Secrétaire :

Le Président :

Marta GIROUD

Thomas BERTOSSA